

11985059

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/05/2025
Retour Préfecture : 02/05/2025



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 20 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 20 mars 2025

1- Délégations de vote.....	5
2 - Désignation du secrétaire de séance.	5
3 - Communications du maire.	5
3.1 - Communications du maire. Etat des indemnités des conseillers municipaux. Année 2024.....	5
4 - Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025. Approbation.	6
5 - Décisions du maire. Compte-rendu.	6
6- Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2025.	6
7 - Budget primitif. Exercice 2025. Approbation.	6
8 - Budget primitif. exercice 2025. Programmation pluriannuelle des investissements. Approbation.	13
9 - Conseil d'école. Désignation de représentants. Modification.	14
10 - Création d'une desserte d'assainissement des eaux usées rue du Pont de Metz. Convention de projet urbain partenarial.....	14
11 - Maison de l'Architecture des Hauts-de-France. Subvention. Année 2025. Convention.....	14
12 - Régime indemnitaire des agents de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.	15
13 - Classement et déclassement des Routes à Grande Circulation. Avis.....	17
14 - Déclassement du domaine public routier communal. Définition d'alignement.	18
15 - Déclassement du domaine public de la parcelle DI 136 rue Francis Tattegrain, conditionné à la désaffectation de la parcelle par Enedis.	18
16 - Quartier Pierre Rollin. Allée le Chevalier. Transformation d'une voie publique en espace non affecté à la circulation générale.	18
17 - Aménagement des espaces publics. Acquisition d'un terrain en partie nord de l'îlot Mozart auprès de Clésence.	20
18 - ZAC Vallée des Vignes. Régularisation foncière. Acquisition de parcelles auprès de la société HDI et de la SCI Habitat Amiens Sud.	21
19 - Quartier Montières. Avenue de la Gare. Résiliation totale et de plein droit du bail emphytéotique consenti au profit de la société WHIRLPOOL France SA.....	21
20 - Association CAP Sport Art Aventure Amitié. Programme EDUCAP CITY CAP Rallye. Subvention. Année 2025. Convention.	23
21 - Délégation égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et aide aux victimes. Subventions. Première répartition. Année 2025. Conventions.	24
22 - Appel à initiatives 2023 démocratie en santé. Projet Les citoyens en action sur les questions de santé mentale. Convention avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France. Avenant de prolongation.	24
23 - Association Etudiante en Sciences Politiques. Acceptation d'un don de 300 €.	25

24 - Actions de prévention santé. Subventions. Première répartition. Année 2025. Conventions.....	25
25 - Fermeture de la Halle au frais. Indemnisations exceptionnelles des commerçants. Protocole-type.	26
26 - SEMOP Amiens Energies. Délégation de Service Public pour la production et la distribution de chaleur. Rapport d'activité. Année 2023.	28
27 - Classement du réseau de chaleur urbain.....	32
28 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 123 logements de la résidence Frédéric Mistral. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	32
29 - Réseau des Villes Jean Moulin. Année 2025. Adhésion.	32
30 - Association Amiens Voile - base nautique d'Argœuves. Mise à disposition.. d'un terrain communal sur le centre d'accueil et d'hébergement de Dury. Convention.....	33
31 - Association Amiénoise Enfance et Culture. Mise à disposition d'un garage à l'école André Bernard. Convention d'occupation du domaine public.	33
32 - Association Bleu Ciel. Subvention de fonctionnement. Année 2025. Convention.....	34
33 - Lieux d'accueil enfants parents. Subventions UDAF et CAPS. Année 2025. Conventions.....	34
34 - Association Cultures Insertion et Prévention. Subvention d'aide au projet. Année 2025. Convention.....	34
35 - Subventions jeunesse. Année 2025. Conventions.	35
36 - Pôles associatifs. Comités de quartier et autres associations. Utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Revalorisation et définition des forfaits de charges. Renouvellement et établissement des conventions.....	35
37 - Subventions sociales. Année 2025. Conventions-types.....	36
38 - Règlement Budgétaire et Financier. Modification.	36
39 - Convention de Services Comptables et Financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.	36
40 - Agence France Locale. Délibération annuelle de garantie. Année 2025.	37
41 - Participation financière relative à la libération du site Nord du CHU Amiens-Picardie. Convention.....	37
42 - Convention de partenariat relative au futur pôle de conservation des collections de la Bibliothèque nationale de France. Avenant n° 2.....	38
43 - Association pour l'étude et la sauvegarde des gisements du paléolithique supérieur ancien dans le nord de la France. Bail civil.	38
44 - Vœux et questions orales.....	39
44.1 - Question orale portant sur la place du vélo en ville.....	39
44.2 - Question orale : Quel engagement de la Ville contre les fermetures de classe ?	41

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS

Membres présents : M. de JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mmes LE CLERCQ, BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mmes ROY, GALLIOT, MAKDASSI, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, DELAHOUSSE, DERIVERY, MM. RIFFIOD, DUFLOT, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, SALHI, DOMISE, DÈCLE, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Membres empêchés : Mmes DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), MODESTE (pouvoir à Mme RODINGER), VAGNIEZ (pouvoir à Mme SAVARIEGO), M. DOREZ (pouvoir à M. SALHI), Mmes HAMADI (pouvoir à M. FOUCAULT), BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL), MM. BEAUVARLET (pouvoir à M. SAVREUX), LHERMITTE (pouvoir à M. de JENLIS) et THÉVENIAUD se sont excusés.

La séance a été ouverte à 18 h 12.

La séance a été suspendue de 19h 30 à 19h 35.

Mouvements arrivées : M. SAVREUX (pouvoir à M. BEAUVARLET) est arrivé à 18h16 (point n° 7), M. LORIC et Mme BEN MOKHTAR sont arrivés à 18h 31 (point n° 7), M. BARA est arrivé à 18h32 (point n° 7), M. JARDÉ est arrivé à 18h37 (point n° 7), M. DOMISE est arrivé à 18h38 (point n° 7), Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT) est arrivée à 18h46 (point n° 7), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 19h08 (point n° 13), M. DUFLOT (pouvoir à Mme DEVÈZE) est arrivé à 20h35 (point n° 44).

Mouvement départs : Mme NOUAOUR a quitté la séance à 19h43 (point n° 25), M. DÈCLE (pouvoir à M. DOMISE) a quitté la séance à 20h19 (point n° 35).

La séance a été clôturée à 20h50.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1- DELEGATIONS DE VOTE.

M. Thomas LHERMITTE	donne pouvoir à	M. Hubert de JENLIS
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Chantal MODESTE	donne pouvoir à	Mme Florence RODINGER
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
M. Thomas DOREZ	donne pouvoir à	M. Saïd SALHI
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
Mme Caroline BOHAIN	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Philippe THÉVENIAUD	s'excuse	
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie DEVÈZE
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Evelyne BECKER	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Julien PRADAT

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. DE JENLIS : L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Si elle est présente et avec son accord, je vous propose de désigner Madame Claudine GALLIOT. S'il n'y a pas d'objection, je vous propose d'approuver cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. DE JENLIS : Je tiens tout d'abord à vous dire qu'aux alentours de 19 heures, Monsieur Abou SANGARÉ viendra témoigner au conseil municipal, et je lèverai donc la séance. Comme vous le savez, Monsieur SANGARÉ a été récompensé à la cérémonie des Césars le 28 février dernier, et je l'ai donc invité. Il sera là dès qu'il aura terminé son travail et le temps de rejoindre le conseil municipal.

Je vous informe également que j'ai réceptionné pour cette séance deux questions orales que nous évoquerons en fin de séance. Dès à présent, je vous informe que le jeudi 1^{er} mai étant férié, notre prochaine séance, qui était programmée le 30 avril, se tiendra exceptionnellement le mardi 29 avril 2025 ici même à 18 heures. Vous recevez sous peu l'actualisation de l'invitation.

3.1 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. ETAT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. ANNEE 2024

M. DE JENLIS : Le code général des collectivités territoriales prévoit que, chaque année, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en Euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, est

communiqué à l'assemblée. Les éléments vous ont donc été transmis avec la délibération et il convient aujourd'hui d'en prendre acte.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2025. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Le procès-verbal de la séance du 23 janvier dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

M. DE JENLIS : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 24 octobre dernier m'accordant délégation de compétences, je vous rends compte des décisions prises entre le 16 janvier et le 10 mars 2025, listées dans la délibération. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

DONT ACTE

6- IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2025.

M. DE JENLIS : Je vais passer la parole à Benoît MERCUZOT concernant les impôts directs locaux, et notamment le vote des taux d'imposition pour l'année 2024. Je reprendrai la parole après ce point.

M. MERCUZOT : Avant de voter le budget, chers collègues, il s'agit de voter ce qui va conditionner une bonne part de nos recettes, c'est-à-dire le taux d'imposition. Comme chaque année et au regard du contexte économique, sanitaire et social, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale pour le contribuable amiénois. Nous maintenons donc le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 17,97%, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 49,75%, et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 14,49%. Le produit fiscal attendu en 2025 au titre de ces taxes directes locales s'élève à la somme de 89 300 000 €, tandis que le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat est estimé aujourd'hui à 7 700 000 €.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2025. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Avant de passer la parole à Benoît MERCUZOT pour le point 7, qui est le point important de notre Conseil municipal, à savoir le Budget primitif, je voudrais vous en dire quelques mots. D'une part, le vote du budget est évidemment un moment important pour notre action municipale. C'est un budget qui traduit nos priorités et qui nous engage à travers des moyens concrets pour améliorer la vie des Amiénois. Avec l'équipe municipale, j'ai voulu que le budget que nous allons examiner ce soir reflète une ambition forte pour la Ville, une ambition rendue possible grâce à la saine gestion de notre collectivité. Ce soir, nous soumettons à votre approbation un budget d'investissement d'une ampleur inédite dans l'histoire de notre Ville, je

dis bien inédite, à hauteur de 57 millions d'Euros, qui permettra de poursuivre la transformation d'Amiens. Cet effort est d'autant plus remarquable qu'il se déroule dans un contexte économique particulièrement contraint pour les collectivités. Grâce à la solidité de nos finances et à notre gestion rigoureuse depuis tant d'années, nous pouvons continuer à investir sans compromettre notre avenir. Cette bonne santé financière se traduit par une capacité de désendettement de 2,2 années seulement, très loin du seuil d'alerte fixé à 12 ans. Notre stratégie budgétaire repose sur un autofinancement fort, avec une épargne de gestion en hausse, atteignant 26,5 millions d'Euros.

Ce niveau d'investissement record n'est en rien une décision précipitée de fin de mandat, mais l'accomplissement des projets engagés depuis 2020. C'est la concrétisation de l'ambition portée par notre majorité depuis le début du mandat. Ces investissements structurants s'articulent autour de trois axes majeurs. Le premier est la transition écologique. Dans ce domaine, nous poursuivons la rénovation énergétique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage urbain avec le passage en LED afin de réduire notre empreinte carbone et de réaliser des économies d'énergie. Le développement des mobilités douces se poursuit également avec la création de nouvelles infrastructures pour les piétons et les cyclistes. Nos cours d'école se transforment avec des projets de végétalisation, notamment dans les établissements scolaires Emile Lesot, Michel-Ange, Saint-Roch, Faubourg de Hem, Renancourt et Louise Michel. La réhabilitation du square Friant débutera dans quelques jours pour offrir un espace modernisé avec des aires de jeux repensées, un espace de musculation accessible à tous et une nouvelle organisation paysagère plus accueillante, incluant un îlot de fraîcheur. Le parc Saint-Pierre verra également plusieurs aménagements se concrétiser cette année avec la rénovation des passerelles, la réfection de la berge nord de l'étang, et le réaménagement des terrains de sport. La création d'une maison de l'éco-garde. Et l'installation de panneaux de sensibilisation autour du concept du parc zéro déchet viendra compléter ces transformations.

Le deuxième axe concerne l'attractivité économique et le renouvellement urbain. Nous lançons un vaste programme de renouvellement urbain à Etouvie, incluant l'aménagement des espaces publics et le lancement des travaux d'embellissement sur la partie Morvan. Un nouveau pôle de services publics verra le jour dans ce quartier d'ici 2029, regroupant la mairie de secteur, la maison France Services, la mission locale, et des espaces dédiés aux associations. Dans le cadre du programme de renouvellement urbain à Pierre-Rollin, des aménagements sont également prévus avec des investissements de 1,4 million d'Euros, pour améliorer le cadre de vie des habitants. Nous débutons les travaux d'aménagement de l'allée des Rencontres et l'acquisition de cellules commerciales en vue de la reconstruction d'un nouveau centre commercial au cœur du quartier. En parallèle, nous poursuivons notre soutien aux commerces locaux afin de favoriser le dynamisme commercial et économique de notre ville. C'est le sens des travaux qui se déroulent actuellement dans la Halle au frais, la Halle du Beffroi, qui transformeront ce lieu afin de le rendre attractif et convivial dès l'automne prochain.

Enfin, le troisième axe est la participation citoyenne et la proximité. Nous engageons plus de 3 millions d'Euros pour des travaux dans les écoles et les centres de loisirs permettant de rénover les établissements, d'aménager de nouveaux préaux ou encore de réaliser la réfection complète des classes. Un nouveau groupe scolaire sera construit dans la ZAC Intercampus avec un démarrage des travaux prévu en septembre prochain. Le centre social CAPS, quant à lui, bénéficiera également d'un investissement de 900 000 € pour la construction de nouveaux locaux situés dans la rue Philéas Lebesgue et raccordés au réseau de chauffage urbain.

Cette proximité dont je parle fait partie des trois priorités que notre majorité s'est fixées avec la sécurité et la propreté. J'ai souhaité que ce budget reflète aussi ces trois engagements concrets

en renforçant les moyens financiers pour améliorer le cadre de vie des Amiénois. En matière de sécurité, nous poursuivons le renforcement de la vidéo-protection. Je vous rappelle qu'en 2014, il y avait seulement 49 caméras. Nous serons à 230 caméras à la fin de cette année. Mise en place également d'une brigade urbaine dans quelques semaines, composée de 12 agents pour renforcer la tranquillité publique au cœur de la ville. La propreté fait aussi l'objet d'un effort inédit et considérable, avec un investissement de 1,1 million d'Euros supplémentaire dans des équipements de nettoyage plus performants et plus respectueux de l'environnement. La proximité avec les Amiénois est aussi une priorité, comme en témoigne la dotation supplémentaire de 250 000 € répartie sur les 5 mairies de secteur pour financer des petits aménagements et embellissements urbains en proximité. Par ailleurs, je vous confirme notre soutien aux associations locales ainsi qu'au centre communal d'action sociale afin d'accompagner les plus vulnérables et de préserver le lien social, si essentiel dans notre ville.

Vous l'avez compris, ce budget n'est pas qu'une somme de chiffres, c'est le moteur de notre ambition pour Amiens qui répond aux défis d'aujourd'hui tout en préparant l'avenir, en investissant pour une ville plus verte, plus dynamique, plus solidaire et plus proche de ses habitants. Grâce à une gestion rigoureuse et responsable, nous évitons les écueils financiers rencontrés par de nombreuses autres villes, et nous avons les moyens d'agir sans aucune augmentation d'impôt depuis 2014. Pour cela, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Benoît MERCUZOT qui œuvre avec rigueur et engagement pour assurer la solidité financière de notre collectivité. Et je tiens à exprimer la même gratitude envers Brigitte FOURÉ, qui a été maire pendant dix ans, et à qui nous devons une grosse partie de cette qualité de gestion. Je vous invite donc, chers collègues, à approuver ce budget qui porte une vision ambitieuse et réaliste pour Amiens, et qui trace la voie d'un avenir prospère pour notre ville et pour les Amiénois. Je vous remercie et je passe la parole à Benoît.

M. MERCUZOT : Merci beaucoup. Je vais essayer d'ouvrir le capot du moteur, de voir de quoi il est composé et comment il pourrait fonctionner. Je voudrais auparavant remercier l'ensemble de ceux qui ont travaillé sur ce budget, et notamment la Direction des Finances et son nouveau Directeur, Pierre VEROT. Un budget, c'est d'abord et avant tout des recettes, lesquelles devraient augmenter de 1,3% par rapport à 2024. Je rappelle que l'inflation en 2024 était de 1,7%. Quelques éléments. Concernant les impôts et taxes, par rapport à ce que nous avons voté au budget 2024, nous prévoyons une évolution globale de 1,6%. La taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue en diminution par rapport à ce qui était prévu au budget 2024. Les dotations de l'Etat sont stables, hormis la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, qui augmente de 5,4% et qui illustre aussi la fragilité sociale et économique des habitants de notre ville. Enfin, le produit des services aux usagers est envisagé en augmentation de 1,8%, ce qui reflète l'inflation attendue.

Les dépenses vont augmenter de 4,6%, soit beaucoup plus vite que les recettes. D'une part, les dépenses de personnel sont attendues en augmentation de 2,6%. Alors que le point d'indice de la fonction publique ne va pas augmenter, nous sommes confrontés à une augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales. Au global, pour les deux collectivités que sont Amiens Métropole et Amiens, cela représentera quelque 2,5 millions d'Euros, et pour la Ville d'Amiens, cela représentera à peine 1,1 million d'Euros. Il peut paraître étrange que la Ville d'Amiens soit moins impactée par cette hausse que ne le sera la Métropole puisqu'il y a plus d'agents à la Métropole qu'à la Ville d'Amiens, sauf que ne sont concernés par ce taux de cotisations que les agents statutaires. Or, les agents contractuels, plus nombreux à la Ville d'Amiens qu'à la Métropole, ne favorisent pas cette hausse quant à la cotisation de CNRACL. Il faut souligner qu'un effort important d'entretien des bâtiments et de

voirie est inscrit dans ces différents chiffres, notamment sur la ligne entretien et maintenance qui augmente de 24% par rapport à ce qui a été exécuté l'année dernière.

Le solde de gestion est prévu à ce stade à 26,5 millions d'Euros, ce qui laisse à penser qu'en exécution, nous serons aux alentours de 30 millions d'Euros, puisque l'on n'exécute pas la totalité des dépenses. Cette épargne de gestion doit nous permettre d'investir sans grande difficulté. Globalement, l'investissement autorisé par le budget qui vous est proposé s'établit à un peu moins de 58 millions d'Euros. Alors que nous avons réalisé l'an dernier 44 millions d'Euros, nous devrions être entre 48 et 49 millions d'Euros exécutés. Pourquoi cette marge ? Pour ne pas freiner l'avancement des différents projets en cours, et cette marge que l'on pourra financer nous permettra une très grande souplesse dans l'exécution de ce budget. Vous avez d'ores et déjà eu un grand nombre d'exemples des investissements qui vont être réalisés, et je ne vais donc pas les reprendre, mais je souhaite souligner qu'il y aura une augmentation des autorisations de programmes, soit 1 million d'Euros pour les équipements de la propreté urbaine, de 3 millions d'Euros en lien avec l'arrivée de la BnF sur l'ex-CHU nord, de 540 000 € pour l'entretien de la voirie communale, de 1,340 million d'Euros d'appui à l'investissement des bailleurs sociaux, ce qui montre une action forte pour la construction de logements, et 633 000 € pour la réhabilitation du parc Saint-Pierre, qui est déjà en cours, mais cela va permettre d'aller jusqu'au bout de la démarche. Voilà pour le budget principal. Je ne reviens pas sur les chiffres annoncés qui montrent que le budget de la Ville est dans une excellente situation.

A la Ville, nous disposons d'un budget annexe "Stationnement". Jusqu'à présent, le budget principal était amené à participer à l'équilibre du budget annexe, ce qui était une forme d'incongruité. Nous nous étions engagés à ce qu'avant la fin du mandat ce budget annexe Stationnement trouve à lui seul son équilibre, ce qu'exige la loi, et le 0 indique qu'en 2025, ce sera bien le cas, ce budget sera bel et bien équilibré par ses propres recettes. Voilà pour une présentation rapide, mais qui reste ouverte à vos questions. Je vous remercie.

M. DE JENLIS : Merci, Benoît. Des demandes de prise de parole ?

M. DESCHAMPS : Chers collègues, chers Amiénois, en guise d'introduction, je ne peux m'abstenir de noter que c'est l'adjoint en charge des finances qui présente le budget tout en étant depuis un mois en campagne officielle contre son maire, tout en conservant son siège et son indemnité confortable d'adjoint. Cette posture qui manque cruellement de courage politique et financier, ne rassure pas d'emblée sur la sincérité du budget que vous soumettez au vote ce soir, et qui sera voté quoi qu'il arrive car vous n'avez jamais amendé un budget en six ans de mandat des remarques des conseillers municipaux qui ne font pas partie de votre entre-soi. Nous voici donc réunis pour examiner le budget primitif 2025 de notre ville. Ce document est la traduction concrète des choix politiques de la majorité municipale, de vous tous ici dans la majorité, y compris de ceux qui, dans quelques mois, se lanceront en campagne dans une autre équipe, soit en tant que tête de liste, soit en tant que colistier adversaire d'Hubert de JENLIS.

Après une analyse des documents que vous nous avez transmis, nous ne pouvons que constater un décalage inquiétant entre les besoins réels des Amiénois et les orientations budgétaires que vous proposez. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et révèlent une gestion qui nous paraît particulièrement préoccupante. D'abord, l'écart croissant entre l'évolution de nos recettes et celle de nos dépenses. Tandis que les recettes courantes n'augmentent que de 1,3% par rapport au réalisé 2024, les dépenses courantes s'envolent de 4,6%. Cette progression déséquilibrée n'est pas soutenable à long terme pour notre Ville. La conséquence directe de ce déséquilibre est une dégradation de notre épargne de gestion qui chute de 14%. Plus inquiétant

encore, notre épargne nette diminue de 18,7%. C'est pourtant cette épargne qui garantit notre capacité à investir sans concourir excessivement à l'emprunt, ce que pourtant vous allez faire.

Comment ne pas s'inquiéter du niveau d'emprunt que vous venez d'annoncer ? Vous avez programmé 24 millions d'Euros d'emprunt supplémentaire, créant une explosion de l'endettement à un an des élections municipales. Cela interroge sur la sincérité encore une fois de votre démarche. Cette soudaine accélération des investissements atteint 57 millions d'Euros. Un record, vous l'avez dit, oui un record à douze mois de l'élection. L'analyse de vos choix budgétaires suscite des interrogations. Les frais généraux augmentent de 13%, une hausse considérable qui mériterait des explications plus précises que celles non fournies dans vos documents et non fournies dans vos deux exposés. Les dépenses d'entretien maintenance augmentent de 24,6%. Un rattrapage bien tardif après des années de sous-investissement dans l'entretien de notre patrimoine et de nos espaces publics qui vaut à de nombreux Amiénois d'avoir le sentiment de vivre dans des quartiers délaissés.

Face à ce budget que nous jugeons déséquilibré et électoraliste, nous proposons une approche différente, que vous ne retiendrez évidemment pas, plus responsable et plus en phase avec les attentes de nos concitoyens. Premièrement, un plan pluriannuel d'investissement véritablement équilibré avec des efforts constants et réguliers plutôt que des pics de dépenses à l'approche d'une échéance électorale. Deuxièmement, une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale pour préserver notre capacité d'autofinancement et limiter le recours massif à l'emprunt. Troisièmement, des priorités budgétaires réorientées vers les services essentiels aux Amiénois : propreté au quotidien chaque année du mandat et pas juste en année électorale, sécurité renforcée dans tous les quartiers et chaque jour et pas juste en année électorale, et entretien régulier et préventif de notre patrimoine chaque jour et pas juste à un an de l'élection. Une politique d'investissement doit être guidée par l'amélioration du cadre de vie de tous les Amiénois et non par un intérêt personnel et électoraliste. Pour toutes ces raisons, vous comprendrez naturellement que nous n'approuvons pas ce budget qui engage l'avenir de notre ville sur une trajectoire financière inquiétante.

Notre vote contre ne traduit pas une opposition systématique - vous avez bien noté qu'en six ans, nous avons voté de nombreuses délibérations -, mais bien une vision différente de ce que devrait être une gestion de notre belle ville d'Amiens, plus rigoureuse dans sa gestion financière, plus proche des préoccupations quotidiennes des Amiénois et plus visionnaire pour préparer l'avenir, et pas un avenir à court terme et électoraliste. J'aurai répété au moins six fois cet adjectif, mais vous comprendrez que c'est la base de notre prise de parole ce soir. Je vous remercie de votre attention.

MME DESBUREAUX : Bonsoir. Monsieur le Maire, depuis le début de votre mandat, vous communiquez sur des sujets qui vous tiennent à cœur : sécurité et propreté. La police municipale parade en centre-ville en verbalisant les enfants qui patinent et les anciens qui roulent au pas pendant que vous trie les poubelles en souriant pour la photo. Nous le savons, le transfert des compétences vers la Métropole ne permet pas tellement au maire de briller sur une vitrine culturelle, sportive et motrice de création d'emplois, mais vous êtes tout de même censé avoir un beau rôle, celui de permettre aux enfants de grandir sereinement et aux citoyens et citoyennes d'avoir un véritable bouclier social face à l'inflation qui vient assécher le portefeuille des familles. Or, dans votre communication, que de froideur. Amiens serait dangereuse et sale. Oui, il y a des problèmes d'insécurité, nous le dénonçons lorsque vous avez décidé de fermer les antennes de police municipale dans les quartiers. Oui, la ville peut parfois être insalubre, nous l'avons dénoncé pas plus tard que lundi dernier à la Salamandre avec un collectif d'habitants usés par les conditions de vie dans leur logement AMSOM. A ce

titre nous remarquons une augmentation d'AP de 1,3 million d'Euros en appui à l'investissement des bailleurs sociaux, avec un CP de 1,7 million pour 2025. Nous réinsistons sur l'importance qu'une partie des dépenses engagées aille vers la Salamandre qui en a urgemment besoin.

Il est normal pour un maire de veiller à ce que sa ville soit saine et sécurisée. Nous vous l'accordons, mais nous aurions des choses à vous dire sur les méthodes qui ne doivent pas être cantonnées à des effets d'annonces programmées par de bons communicants. C'est écrit dans la synthèse, vous vous permettez cette année plus d'investissements qu'auparavant. Logique, vous préparez la future élection municipale. Nous regrettons que ce soit pour des sujets d'esbroufe et non pour les Amiénois et Amiénoises les plus en difficulté. A ce titre, et même s'il ne s'agit pas ici d'investissement, nous regrettons l'absence d'effort fait au titre de la subvention CCAS. Comme depuis 2020, nous insisterons également sur la nécessité d'investir pour l'enfance - places en crèche, écoles dans les nouveaux quartiers qui se construisent autour de la ville, un meilleur échelonnement des tarifications dans ces services pour les familles. Sur la qualité des espaces publics qui contribuent au bien vivre ensemble, il serait nécessaire de mieux prendre en compte l'accessibilité pour tous en insistant sur les cheminements piétonniers tant en centre-ville que dans les quartiers. Les trottoirs ne sont pas toujours circulables, étroits ou encombrés, ou profilés, style montagnes russes. Au centre, nous n'avons rien contre les terrasses qui concourent à l'animation et, on l'espère, aux finances communales. Ceci dit, nous n'avons pas trouvé une ligne de budget dédiée aux redevances versées au titre des terrasses. Nous vous suggérons de le prévoir à l'avenir. Mais une forme de laxisme croissant laisse se multiplier les terrasses devant certains commerces et privatiser à l'excès l'espace public, restreignant ainsi les possibilités de cheminer pour les piétons mais aussi pour les cyclistes. Sur ces deux aspects une reprise en main s'impose et, en conséquence, un effort budgétaire supplémentaire. Il ne faut pas chercher bien loin les moyens nécessaires à ce coup de pouce. Les deux AP consacrés aux fonds de concours à Amiens Métropole restant disponibles à hauteur de 1,6 million d'Euros peuvent être mobilisés. Je vous remercie.

M. VOULMINOT : Bonsoir à toutes et à tous. Le vote du budget donne l'occasion à la majorité depuis 2020 de se féliciter de l'ambition et de son engagement à maintenir un niveau élevé d'investissement et à notre opposition d'avoir des interrogations et des critiques à l'égard de ces mêmes orientations. La Ville dépend fortement des financements publics pour maintenir ses projets d'investissement, ce qui pourrait créer une forme de vulnérabilité à l'avenir si les dotations de l'Etat continuaient à baisser. La gestion du budget manque de stratégie de diversification de ses recettes, notamment par l'impôt que vous vous refusez d'augmenter et que vous avez même baissé il y a quelques années pour compenser l'augmentation des impôts métropolitains, ce qui, à nos yeux, a accentué ce phénomène de dépendance. Alors, ce n'est pas l'investissement qui, pour l'instant, fait les frais de vos choix, vous les maintenez à un niveau élevé, record, et vous vous en félicitez, mais ces projets ne nous semblent pas correctement priorités, ce qui entraîne une dispersion des ressources mais aussi et surtout un manque d'impact sur les besoins les plus urgents de la population amiénoise. Pour maintenir un équilibre budgétaire sans augmenter les recettes fiscales, vous avez fait le choix de contraindre votre fonctionnement, ce qui affecte la qualité des services offerts aux citoyens, notamment dans des domaines comme les services de proximité, l'éducation ou la solidarité.

Alors, nous n'allons pas reprendre ce soir les différentes lignes et en discuter, mais je vais encore une fois en retenir une seule, qui résume à nos yeux votre budget, à savoir la dotation faite au CCAS. Alors que la situation sociale des plus fragiles continue à se dégrader, alors que les prévisions de reprise sont des plus pessimistes, ce qui impactera les conditions de vie des foyers modestes, la dotation reste quasi-inchangée. Parce que nous nous faisons cette remarque à chaque BP, je crois déjà deviner votre réponse. Il y a d'autres partenaires qui

apportent leurs contributions aux recettes du CCAS, celle de la Ville est déjà élevée et ce budget permet de répondre aux besoins. Si cet argument peut fonctionner une fois, il devient irrecevable sur la durée du mandat. Des situations sociales qui, depuis cinq ans, se détériorent, et donc des besoins qui s'accroissent, et une dotation identique chaque année, ce n'est pas comprendre ce qu'il se passe ou, pire, c'est ne pas vouloir en prendre compte. Alors que vous vous satisfaites de vos montants d'investissement, nous critiquons ce budget peu solidaire et nous voterons contre.

M. DE JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je ne vais pas répondre individuellement à chacun d'entre vous, mais juste dire quand même à certains qu'en matière de communication électoraliste, il y a des champions du monde dans cette salle, et je ne me considère pas comme étant de ceux-là. Imaginer qu'augmenter l'investissement en fin de mandat est une opération électoraliste est vraiment méconnaître le fonctionnement d'une collectivité. Quand on arrive en début de mandat, forcément, on a des projets dans les cartons, on les a mis d'ailleurs sur des programmes, et on s'est fait élire sur ces projets, et le temps de les instruire, il faut comprendre que cela n'aboutit pas au bout d'un an ou deux. Si vous trouvez que c'est électoraliste, je vais vous donner quelques exemples. Réhabiliter le parc de la Hotoie, remplacer l'éclairage public par des LED pour 2 millions d'Euros, végétaliser les cours d'école pour environ 1 million d'Euros, réhabiliter le marais des 3 Vaches pour 1 million d'Euros, idem pour le square Friant, le parc Saint-Pierre pour 700 000 €, la Halle au frais, la création du groupe scolaire ZAC Intercampus, la crèche Au bord de l'eau, si vous considérez que ce sont des investissements électoralistes, j'estime que nous n'avons pas la même définition des investissements électoralistes. Je pense que vous avez mal écouté mon propos introductif. Après, on peut aussi parler de l'endettement. Certains disent que nous sommes en train d'endetter d'une manière catastrophique la Ville d'Amiens. Donc, je le répète, capacité de désendettement : 2,2 années, le seuil d'alerte étant 12 ans. L'endettement est absolument remarquable dans cette collectivité. Peut-être faudrait-il vous pencher un peu plus sur les documents comptables pour apprécier les chiffres à leur juste valeur, car on ne fait pas mentir les chiffres. Que vous ne croyiez pas dans nos paroles, on ne peut pas vous le retirer, mais regardez les chiffres, allez chercher des collectivités en capacité de désendettement à 2,2 années, je vous souhaite bon courage. Je ne sais pas si Mathilde souhaite répondre concernant le CCAS.

MME ROY : Je veux bien, merci. Bonjour à tous. La personne qui a posé la question voulait en même temps donner la réponse, mais je souhaitais confirmer que la subvention d'équilibre du CCAS a augmenté. Quand on regarde les chiffres depuis le budget prévisionnel de 2022 et les subventions accordées par rapport au BP de 2025, je note pour le budget du CCAS une augmentation de près de 650 000 €. Je pense que ce n'est quand même pas neutre. C'est un peu délicat de dire que pour autant, nous avons un peu augmenté. Cela traduit la volonté de la collectivité que d'avoir augmenté les crédits alloués au CCAS. Par ailleurs, vous l'avez en partie dit, nous avons quand même reçu plus de 350 000 € de l'Etat au titre du Pacte des Solidarités, ce qui nous fait arriver à plus d'un million complémentaire, et des crédits également de l'Etat pour des financements de postes, et notamment sur l'inclusion numérique. Je tiens à rappeler que la Somme est un des seuls départements ayant pu obtenir de l'Etat le financement d'un poste de coordonnateur numérique pour Amiens et Amiens Métropole, l'autre poste étant financé au niveau du Département puisque c'est Somme Numérique qui porte la démarche. C'est assez rare. Je crois que nous sommes le seul département en France à avoir obtenu cela. Que vous dire de plus sinon que nous agissons et que nous octroyons des moyens complémentaires. Je souhaitais rappeler les choses de manière assez précise.

M. DE JENLIS : J'en profite pour remercier très sincèrement les équipes du CCAS qui font un travail formidable. Nous avons eu l'occasion de les remercier ce matin avec Mathilde pour ce qu'ils ont fait, notamment sur les rencontres pour le Pacte pour le bien vivre. Leur travail au quotidien est absolument essentiel. Nous sommes là pour accompagner le CCAS mais aussi aider toutes les autres initiatives, associatives ou autres, de tous ceux qui sont impliqués au service des autres. Bien évidemment, la Ville n'a pas vocation à tout faire toute seule, mais nous sommes là aussi pour encourager, faciliter les initiatives qui foisonnent dans cette ville en faveur des plus fragiles. Nous savons tous que bon nombre d'Amiénois ont besoin que nous soyons à leur côté.

M. MERCUZOT : Quelques éléments. D'abord pour dire qu'il n'y a pas besoin d'être adjoint aux finances, un simple conseiller municipal délégué y suffit, pour comprendre qu'il ne sert à rien de raisonner sur des pourcentages, évidemment. On peut dire ce que l'on veut avec des pourcentages, quand on parle de pourcentages sur des sommes énormes ou sur des sommes très faibles, les pourcentages n'ont aucune signification. Vous avez évoqué la question des droits de terrasse. Nous percevons évidemment des droits de terrasse. Nous n'avons pas détaillé l'ensemble, mais les droits de terrasse font bien partie de nos recettes et elles sont incluses dans les recettes d'activités des services, sauf erreur de ma part. De la même façon, vous parlez de diversifier les recettes de la collectivité. Je serais ravi de les diversifier, mais nous sommes encadrés par des lois et si la diversification que vous appelez de vos vœux consiste à augmenter les impôts de ceux, de moins en moins nombreux, qui les paient, sachant que les locataires aujourd'hui ne paient plus d'impôts locaux, il s'agit d'une drôle de diversification. La seule vraie diversification que nous avons commencé à mettre en œuvre est notre participation au capital d'une société comme la SEMOP qui, chaque année, rapporte des recettes nouvelles à la collectivité territoriale. Je serais heureux d'évoquer la diversification avec vous à l'issue de ce conseil, car je ne vois pas très bien ce que cela signifie.

M. DE JENLIS : Merci, Benoît. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant de passer au vote ? Je terminerai en vous disant que l'équipe municipale est pleinement au travail, au service des Amiénois. Contrairement à ce que l'on peut entendre, personne n'est en campagne, nous sommes au travail. Je vous propose de passer au vote.

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, TELLIER, DÉCAVÉ, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU, ont voté contre.

8 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2025. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'adopter la programmation pluriannuelle des investissements. Je vous propose de considérer que les explications ont été incluses dans le point précédent. Sauf questions, je n'ai donc pas de remarque particulière à développer.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, TELLIER, DÉCAVÉ, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU, ont voté contre.

9 - CONSEIL D'ECOLE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. DE JENLIS : Lors du Conseil municipal du 23 janvier dernier, nous avons approuvé la fusion des écoles maternelle et élémentaire Georges Quarante pour constituer l'école primaire Georges Quarante. Précédemment, Nedjma BEN MOKHTAR siégeait au conseil de l'école élémentaire et Marie-Laure DERIVERY au conseil de l'école maternelle. Je vous propose, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025-2026, de désigner Nedjma BEN MOKHTAR pour siéger au sein du conseil de l'école primaire Georges Quarante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - CREATION D'UNE DESSERTE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES RUE DU PONT DE METZ. CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL.

M. DE JENLIS : Il s'agit d'un projet qui permet à une collectivité de négocier et de contractualiser librement avec un aménageur la participation au financement des équipements publics qui lui sont destinés. Charge à la collectivité de les réaliser pour répondre ensuite aux besoins induits par une future opération d'aménagement en zones urbaines du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La société Immo Aménagement projette la construction de 60 logements rue du Pont de Metz, toutefois les parcelles concernées ne sont pas desservies par un réseau d'assainissement des eaux usées public. Aussi, pour permettre la réalisation de ce projet de construction, l'extension du réseau d'assainissement s'avère nécessaire sur un linéaire de 95 mètres.

Je vous propose donc d'approuver une convention de projet urbain partenarial pour cette opération d'aménagement, sachant que l'aménageur réaliserait un poste de refoulement privé qu'il raccorderait ensuite à ce nouveau réseau public. Cette convention encadre également le financement de l'opération avec une participation prévisionnelle de la société fixée à 85 900 € HT, soit 103 080 € TTC, hors actualisation des prix. La contribution financière serait versée directement à Amiens Métropole, maître d'ouvrage compétent pour la réalisation des travaux. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - MAISON DE L'ARCHITECTURE DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. DE JENLIS : La Maison de l'Architecture des Hauts-de-France organise des événements gratuits qui visent à sensibiliser un large public au travers de la diffusion et de la promotion d'une culture architecturale urbaine et paysagère, tant régionale que locale. Pour l'année 2025, l'association sollicite une subvention afin de réaliser les projets suivants : une exposition Community Design : l'influence des actions citoyennes sur la ville aux Etats-Unis, et des ateliers brainstorming de médiation sur les friches urbaines. Je vous propose donc de continuer à

encourager ses initiatives en lui octroyant une subvention de 6 000 € et en approuvant la convention afférente et sa signature. Y a-t-il des questions.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.

MME FOURE : Nous passons cette délibération aussi à la Ville puisque tous nos agents sont des agents Agglomération et nous remboursons ensuite à l'Agglomération d'Amiens la part qui nous incombe, qui est de plus de 50%, comme rappelé tout à l'heure. Vous vous souvenez probablement que nous avons mis en place depuis peu le RIFSEEP, Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Nous avons donc mis en place le RIFSEEP par une délibération du 25 mars 2024 fixant les dispositions réglementaires en vigueur avec la volonté d'inscrire ce nouveau régime indemnitaire dans des enjeux ambitieux, et en mobilisant pour la première année une enveloppe complémentaire de 1,5 million d'Euros au global. Après un an de mise en place, il s'agit de toiletter ce dispositif en vous proposant quelques ajustements assez techniques. Je vais en citer un qui est la création de sous-groupes C1.2 et C1.1, parmi les agents de catégorie C, par exemple.

Je vous propose donc que la Ville d'Amiens émette un avis favorable à la mise en application de cette politique de rémunération dynamique qui va s'appliquer aux agents métropolitains et aux agents mis à disposition de la Ville d'Amiens. Cette délibération sera également présentée au suffrage de nos collègues d'Amiens Métropole la semaine prochaine.

M. DE JENLIS : Merci, Brigitte. Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Vous nous avez expliqué que ce régime indemnitaire des agents avait fait l'objet de discussions en amont, notamment avec les organisations syndicales représentantes des agents concernés. En revanche, vous ne nous avez pas partagé leur avis, ce qui serait pourtant fort intéressant à ce sujet. Pour notre part, nous souhaiterions lever quelques interrogations et craintes concernant le CIA, principale nouveauté qui introduit cette délibération. Il nous a été dit en commission qu'il serait versé en fonction du résultat de l'entretien professionnel pour les évaluations satisfaisantes et très satisfaisantes. Si pour éviter l'arbitraire une liste de critères est en place, ceux-ci dans leur rédaction nous semblent laisser une grande place à l'interprétation. Nous avons par ailleurs eu écho d'une estimation, forcément incertaine, d'environ 750 agents qui toucheraient environ 400 €. Or, de ce que nous en savons, c'est bien en deçà du nombre d'agents évalués satisfaisants ou très satisfaisants. Le risque nous semble donc soit une forte dilution de ces CIA entre de très nombreux agents éligibles, ce qui reviendrait à une somme très faible pour chaque agent, soit à ce que tout cela soit tranché en dernière instance par la commission présidée par la vice-présidente des RH et composée des représentants de l'administration dont le fonctionnement et les critères de choix finaux nous semblent opaques. Nous tenons aussi à revenir rapidement sur l'IFSE. Quand bien même il y a moins de nouveautés de ce côté concernant l'IFSE Agents, nous voyons bien, à la lecture de la délibération, que vous tenez à distinguer son évolution d'un strict critère d'ancienneté, mais concrètement, nous cherchons à comprendre comment est prise en compte la progression des compétences et des savoirs, si ce n'est par un clac sur l'avancement d'échelon. Sur quoi se fonde le gain de palier ?

MME FOURE : Vous démontrez à travers vos propos que ce sujet est assez technique. Vous posez des questions sur l'IFSE et le CIA. Je commencerai par le CIA. C'est donc une indemnité

dynamique, c'est-à-dire qu'un agent peut très bien une année bénéficier d'un CIA et pas l'année suivante ou l'inverse. D'autre part, le CIA est versé une fois en fin d'année. Ce n'est pas du tout de même nature que l'IFSE qui, elle, bénéficie à l'agent chaque mois, lequel sait exactement ce dont il va bénéficier sur une année. En revanche, le CIA est plus aléatoire au sens où il va dépendre d'un certain nombre de critères. Nous avons souhaité que la partie CIA ne représente qu'une très petite partie du régime indemnitaire. On aurait pu dire, par exemple, que dans le cadre du régime indemnitaire, la moitié est de l'IFSE et l'autre moitié du CIA. J'aurais parfaitement compris que cela fasse craindre à nos agents le côté subjectif, le cas échéant, de l'appréciation qui peut être portée sur leur travail. Nous avons donc décidé que la plus grande partie du régime indemnitaire soit composée de l'IFSE. Effectivement, lors du Comité Social Territorial, composé de représentants des organisations syndicales, il a été beaucoup question de son contenu et du nombre d'agents qui pouvaient en bénéficier. Nous avons 3 500 agents et il est évident que si ces 3 500 agents bénéficient du CIA, cela n'a plus de sens. Donc cela ne peut bénéficier qu'à un certain nombre d'agents qui ont montré une capacité exceptionnelle de travail sur une année. Je comprends qu'il y ait des interrogations sur le sujet, c'est naturel, mais il faudra voir à l'usage comment les choses se mettent en place pour rassurer chacun.

Vous m'avez demandé quel était le résultat du vote en CST. Les organisations syndicales ont voté contre le projet présenté, mais pour plusieurs organisations syndicales ce n'est pas une opposition absolue, mais un contre qui pourrait pratiquement être une abstention dans la mesure où les représentants du personnel se posent un certain nombre de questions, et je pense que les difficultés seront levées à l'usage. C'est en fonction de l'évaluation du personnel que l'on pourra voir quels sont ceux qui peuvent bénéficier du CIA ou pas. C'est la raison pour laquelle il était urgent de voter cette délibération car jusqu'à présent, seule la partie IFSE avait pu être mise en place. C'est au moment de l'évaluation annuelle d'un agent que l'on va poser avec lui les critères qui vont permettre, à l'issue de l'année, de voir comment l'agent a travaillé, s'il a rempli les objectifs qui ont été fixés de concert, s'il les a remplis de manière exceptionnelle ou pas. Je m'excuse d'être un peu longue mais le sujet mérite ces explications car il intéresse nos 3 500 agents.

Concernant la partie IFSE, vous avez parlé du critère d'ancienneté. Ce n'est pas le seul critère à intervenir, c'est vraiment en fonction des différentes caractéristiques. Le régime indemnitaire tient compte des fonctions de l'agent, des sujétions, comme par exemple l'agent qui encadre un apprenti ou l'agent qui, pendant quelques mois, assure l'intérim de son chef de service, de l'expertise, et de l'engagement professionnel qui concerne plutôt la partie CIA. L'objectif est de faire en sorte qu'un agent qui travaille depuis vingt ans sur un poste bénéficie d'un régime indemnitaire plus favorable que l'agent qui arrive. Il serait illogique que les deux agents perçoivent le même régime indemnitaire. C'est là que réside l'aspect évolutif du régime indemnitaire. Nous pourrions en discuter longtemps, mais je suis à votre disposition pour que nous en parlions en dehors de cette séance avec les services et que nous fassions le point après une année de fonctionnement. Je me suis engagée à le faire avec les organisations syndicales en CST et je pense qu'il peut être utile que nous le fassions aussi en conseil municipal ou en commission.

M. DE JENLIS : On peut comprendre que cela suscite quelques interrogations car c'est nouveau. Maintenant que le régime indemnitaire tient compte de l'ancienneté et qu'un CIA peut être mis en place, qui est une sorte de prime au mérite, il n'y a pas de mal à récompenser nos agents dont la manière de servir est à la hauteur, mais si l'on commence à la distribuer à tout le monde, cela annule totalement l'effet d'encouragement envers ceux qui servent de manière exceptionnelle. Sur le principe, récompenser ceux dont la façon de servir mérite d'être soulignée

ne me choque pas. Nous verrons dans le temps comment s'appliquent les critères, point sur lequel il faut être extrêmement rigoureux, pour que le système mis en place reste juste.

MME FOURE : J'ai omis de préciser un point important qui est que le CIA est identique pour les encadrants quelle que soit leur catégorie. Cela montre que c'est vraiment la qualité du service de l'agent qui est mise en avant, indépendamment de son classement hiérarchique.

M. DE JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, TELLIER, DÉCAVÉ, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE ont voté contre.

M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU, se sont abstenus.

13 - CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DES ROUTES A GRANDE CIRCULATION. AVIS.

MME VERRIER : Les Routes à Grande Circulation (RGC) permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux pour le délestage de trafic, la circulation des transports exceptionnels, convois et transports militaires et la desserte économique du territoire. Elles sont fixées par décret ministériel après avis des collectivités. Dans le cadre de la mise à jour de ces routes, je vous propose d'émettre un avis favorable afin que les Routes à Grande Circulation suivantes soient déclassées :

- Avenue Pierre Mendès France comprise entre l'ex RD1235 et le boulevard du Port d'Aval.
- Rue des Prés Forêts comprise entre l'ex RD1235 et l'avenue Salvador Allende.
- Avenue Salvador Allende comprise entre l'ex RD1235 et le boulevard des Fédérés.
- Boulevard des Fédérés compris entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue du Général Foy.
- Place du Maréchal Foch comprise entre le boulevard des Fédérés et l'avenue du Général Foy.

Et je vous propose aussi d'émettre un avis favorable pour que les voies suivantes soient, quant à elles, classées en Routes à Grande Circulation :

- Boulevard du Port compris entre le boulevard Port d'Aval et le boulevard Faidherbe.
- Boulevard Faidherbe compris entre le boulevard du Port et la place du Maréchal Foch.
- Place du Maréchal Foch comprise entre le boulevard Faidherbe et l'avenue du Général Foy.

M. DE JENLIS : Merci, Annie. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Nous aurons tous compris que cette délibération est la conséquence de la fermeture de l'avenue Salvador Allende qui était jusqu'à présent classée dans ce type de catégorie, et comme vous l'avez fermée de manière très arbitraire et que vous avez, de ce fait, créé une pagaille en termes d'embouteillages dans ce quartier, les habitants ne vous en remercient toujours pas aujourd'hui, vous avez été obligé de classer cette voie, une voie déjà bien plus chargée qu'auparavant. Le travail que vous avez fait réaliser par le cabinet a fait apparaître une augmentation, qui est clairement émise. C'est très clair sur le document, c'est un axe structurant qui permet d'aller du nord au sud d'Amiens ou du sud au nord d'Amiens, avec des convois de grand gabarit. Si un jour un convoi à très grand gabarit devait passer là, il y

aurait une congestion totale de cet axe structurant. C'est la raison pour laquelle nous allons évidemment voter contre cette délibération, surtout par principe.

M. DE JENLIS : J'aurais été surpris que vous n'interveniez pas à ce sujet, cela m'aurait même déçu. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

ADOPTÉ

Observations :

M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA et CHAUVEAU ont voté contre.

14 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL. DEFINITION D'ALIGNEMENT.

MME VERRIER : Il s'agit ici de procéder à plusieurs opérations relatives au domaine public routier communal. Le premier point porte sur la rue Albert Camus pour laquelle je vous propose de déclasser, après désaffectation, une emprise de 6m² considérant que les nouvelles constructions édifiées par Clésence ont mis en évidence un triangle appartenant au domaine public non pertinent avec les aménagements. Cette emprise pourra ainsi être proposée à la vente, au profit de la paroisse. Le second point porte sur les rues du 31 août 1944 et Cyrille Werbrouck, appartenant déjà au domaine public routier, pour lesquelles il est nécessaire de définir l'emprise par l'adoption du plan d'alignement annexé afin d'assurer une meilleure sauvegarde du domaine public routier. C'est ce que je vous demande de bien vouloir approuver.

M. DE JENLIS : Des demandes de précision ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE DI 136 RUE FRANCIS TATTEGRAIN, CONDITIONNE A LA DESAFFECTATION DE LA PARCELLE PAR ENEDIS.

MME VERRIER: La parcelle cadastrée DI 136 d'une superficie de 5 m², propriété d'EDF/Enedis, jouxte la parcelle DI 135 sur laquelle est érigé un immeuble d'habitation appartenant à Monsieur et Madame Villalpando depuis 1982 et situé au 6-8, rue Francis Tattegrain. Ces derniers souhaitent désormais vendre ce bien immobilier. La particularité de la parcelle appartenant à EDF/Enedis, incluse dans l'emprise de la vente, réside dans le fait qu'elle est considérée comme un bien de retour de la concession de service public pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie. Cette parcelle n'a plus d'intérêt à être conservée pour les besoins de la concession, celle-ci ne disposant plus de poste électrique. Dans un esprit facilitateur, afin de ne pas compromettre les transactions en cours, je vous propose que la collectivité renonce à la remise de la parcelle DI 136 au terme du contrat de concession. Je vous propose également d'en prononcer le déclassement du domaine public, la désaffectation ayant d'ores et déjà été prononcée. La parcelle concernée pourra être cédée par EDF/ENEDIS ensuite.

M. DE JENLIS : C'est effectivement une micro-parcelle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

16 - QUARTIER PIERRE ROLLIN. ALLEE LE CHEVALIER. TRANSFORMATION D'UNE VOIE PUBLIQUE EN ESPACE NON AFFECTE A LA CIRCULATION GENERALE.

MME VERRIER : Ce point spécifique concerne l'allée le Chevalier, dans le quartier Pierre Rollin, dont la requalification dans le cadre du projet de renouvellement urbain a notamment pour objectif de conforter la convivialité des espaces publics en s'appuyant sur les atouts paysagers et piétonniers du quartier, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Suite à la concertation menée entre 2021 et 2024, la première phase opérationnelle comprend la requalification de la partie Sud de l'allée des Rencontres, avec la piétonisation de cette dernière jusqu'à la rue d'Antibes, ce qui d'induit la mise en impasse d'une partie de l'allée. En ce sens, il est prévu la création d'une aire de retournement accessible uniquement aux véhicules de secours. A l'issue de l'enquête publique réalisée en novembre dernier, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec une réserve portant sur le problème de circulation à double sens posé par la création de l'impasse et sur les conditions d'accès des véhicules de ramassage des déchets ménagers. Cela conduit à proposer la réalisation de 18 nouvelles places de stationnement afin de supprimer le stationnement actuel non formalisé, la création d'une aire de retournement pour les véhicules légers à l'extrémité de la future impasse et, enfin, comme cela était déjà envisagé, la création d'une aire de présentation des bacs à ordures ménagères.

Le coût de ces aménagements est estimé à 105 000 € HT, étant précisé que le budget de l'opération peut l'absorber. Je vous propose donc d'approuver ces propositions ainsi que la fermeture à la circulation générale d'une partie de l'allée le Chevalier.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Bonsoir, mes chers collègues. Nous nous sommes impliqués dans la concertation sur le quartier Pierre Rollin depuis le début de ce mandat et nous avons été interpellés par les habitants de la résidence Le Chevalier pour 77 logements. Ils nous alertent sur le fait que cette réserve, que vous avez citée Madame VERRIER, du commissaire enquêteur n'a pas été prise en compte. L'idée générale du projet est de piétonniser l'allée Chevalier, c'est-à-dire recréer des espaces verts, aller dans le sens d'un verger, et personne ne peut être contre cette idée. Mais cette réserve consiste plutôt à dire que l'on est en train de créer une impasse. Selon le rapporteur, cette impasse n'est plus dans l'esprit de circulation en boucle prévue à l'origine des résidences du quartier Pierre Rollin. L'allée Le Chevalier devenant une impasse va poser un gros problème aux résidents des 77 logements et autres utilisateurs, dont les patients du cabinet médical. Le problème est que des aménagements conséquents ne sont pas réalisés. En l'état actuel, si l'allée devient impasse, donc à double sens, il sera impossible de se croiser. La réserve conclut qu'il est toutefois envisageable un accès Sud de l'allée Le Chevalier desservi par l'allée de Vallauris, en cohérence avec ce projet de piétonisation.

Nous avons également noté qu'au PLU, la Ville d'Amiens interdit toute voie en impasse dès lors qu'une connexion est possible sur les voiries des îlots contigus, et c'est le cas ici. En l'état de cet avis et des avis des habitants qui nous sont remontés, nous voterons contre cette délibération.

M. DE JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

MME VERRIER : En effet, nous avons lu attentivement le rapport du commissaire enquêteur et les personnes qui se sont exprimées à cette occasion, qui sont très peu nombreuses, et en l'occurrence dans un esprit de concertation, ma collègue, Madame CLECH, a pris contact avec le syndic qui représente l'ensemble des propriétaires de la résidence Le Chevalier.

MME CLECH : Bonsoir, chers collègues, le dossier de la résidence Le Chevalier est effectivement bien pris en compte. J'ai rencontré à de nombreuses reprises les copropriétaires, notamment

très récemment l'instance représentative des copropriétaires, c'est-à-dire le conseil syndical en présence du syndic. Nous avons proposé ce schéma de création d'aire de retournement, d'une aire de présentation des bacs à ordures ménagères et de places de stationnement. Le conseil syndical a accepté de passer cette proposition en assemblée générale le 11 avril. Les copropriétaires auront donc bien l'opportunité de se prononcer sur cette décision et sur cette proposition qui sera financée par la Ville puisque nous sommes dans le cadre de l'intérêt général du fait du bouclage final de la rue.

M. DE JENLIS : Merci à toutes les deux pour ces précisions intéressantes et fort utiles. J'espère qu'elles ont répondu en partie à votre question, Monsieur PRADAT, et nous verrons, une fois que l'ensemble des personnes concernées auront été consultées lors de l'assemblée générale, ce qu'il en ressort.

M. PRADAT : Du coup, nous ne voyons pas très bien pourquoi nous votons cette délibération sans l'avis du syndicat des copropriétaires.

MME VERRIER : A priori, le conseil syndical émet un avis favorable, mais il ne peut pas, bien sûr, décider à la place d'une A.G. Si les résultats sont satisfaisants, cela nous permet d'engager le projet sans attendre un prochain conseil municipal. Sinon, comme l'a dit Monsieur le Maire, nous en tirerons les conséquences.

M. PRADAT : Je ne suis pas spécialiste du sujet, mais si j'ai bien compris, il est juste demandé que cette impasse soit ouverte au bout de l'allée de Vallauris, au sud, sur le plan. Ils ne sont pas contre la piétonisation de l'allée Le Chevalier.

MME CLECH : L'allée Le Chevalier ne sera pas piétonne, la partie privée reste bien accessible en voiture avec une aire de retournement au bout, et elle fera désormais les 4 mètres de large nécessaires pour le passage des pompiers, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec le stationnement anarchique. C'est donc un avantage. Et on reconstitue les 76 places prévues dans la ZUP des années 1970, qui n'ont jamais existées, ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, le cabinet médical ne sera pas forcément impacté puisque les places de stationnement seront toujours là. Quant à ouvrir, comme vous le dites, au bout de l'allée, cela veut dire couper l'espace vert, ce qui n'est pas souhaité par la majorité des résidents du quartier.

M. DE JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, TELLIER, DÉCAVÉ, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE, ont voté contre.

17 - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS. ACQUISITION D'UN TERRAIN EN PARTIE NORD DE L'ILOT MOZART AUPRES DE CLESENCE.

MME VERRIER : Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Pigeonnier qui permettra le développement d'une offre nouvelle et le déploiement d'une mixité sociale sur le quartier, et afin d'assurer une meilleure continuité piétonne et paysagère des espaces publics, je vous propose d'acquérir moyennant l'Euro symbolique, auprès de Clésence, un terrain d'une surface totale de 2 017 m² (constitué en partie des parcelles CL n° 350p, CL n° 140p, CL n° 352p, CL n° 355p et CL n° 356), situé au nord de l'ilot Mozart destiné à l'aménagement d'un cheminement piéton

reliant le cœur d'îlot à l'avenue de l'Europe et d'un espace vert. Les frais notariés estimés à 500 € seraient pris en charge par la Ville d'Amiens.

M. DE JENLIS : Pas de demande de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - ZAC VALLEE DES VIGNES. REGULARISATION FONCIERE. ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA SOCIETE HDI ET DE LA SCI HABITAT AMIENS SUD.

MME VERRIER : Par délibération en date du 4 juillet 1991, la collectivité a confié l'aménagement de la ZAC Vallée des Vignes à deux sociétés, qui proposent aujourd'hui la cession des emprises restant leur propriété moyennant l'Euro symbolique, dans la mesure où la ZAC arrive à son terme. Je vous propose donc d'approuver l'acquisition, auprès de la société Hexagone Développement Immobilier, de deux parcelles cadastrées section LT 492 et section HS 722 formant respectivement les emprises foncières des avenues de Grèce et du Danemark, ainsi que la raquette de contournement située à l'extrémité de l'avenue d'Italie.

Je vous propose également d'approuver l'acquisition, auprès de la SCI Habitat Sud de trois sentes piétonnes d'une superficie totale de 549 m² cadastrées section LT n° 684, 685, et 686.

M. DE JENLIS : Je pense que cette ZAC, délibérée en juin 1991, doit rappeler des souvenirs à Hubert HENNO, qui était adjoint à l'urbanisme à l'époque, et qui est présent dans le public. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - QUARTIER MONTIERES. AVENUE DE LA GARE. RESILIATION TOTALE ET DE PLEIN DROIT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONSENTI AU PROFIT DE LA SOCIETE WHIRLPOOL FRANCE SA.

MME VERRIER : Le 5 décembre 1994, un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans a été consenti au profit de la société WHIRLPOOL France SA pour un terrain contigu au site industriel (d'une superficie de 8 500 m²) pour un usage d'accès et de parking. Une condition particulière de cet acte prévoyait qu'en cas de suppression de l'établissement WHIRLPOOL d'Amiens le bail emphytéotique serait résolu de plein droit. En mai 2024, aux motifs de la fermeture définitive de l'usine WHIRLPOOL d'Amiens, la société European Appliances France SAS a sollicité la constatation de la résiliation de plein droit dudit bail. En vue de retrouver la maîtrise juridique de cette emprise foncière, je vous propose donc de régulariser, par acte authentique, la résiliation totale et de plein droit de ce bail emphytéotique.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame BECKER.

MME BECKER: Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, nous vous demandons de voter chaque article de la délibération. Une pour voter la résiliation du bail, l'autre pour voter contre la répartition par moitié des frais, comme stipulé à l'article 2 de la délibération. A défaut d'un vote séparé par article, nous nous abstenons sur cette délibération, la régularisation de la maîtrise foncière de ce site intervenant tardivement. Alors oui, ce soir il est proposé une régularisation technique, mais cela révèle une gestion laxiste du patrimoine municipal face à certains intérêts privés. La preuve, Whirlpool a dû vous réveiller en 2024. 8 500 m² mis à disposition pour 1 Franc symbolique en 1994, un prêt en somme, mais ne dit-on pas qu'on ne prête qu'aux riches. En tout cas, une belle aide en nature pour Whirlpool, cette société américaine n° 1 mondiale de

l'électroménager, le parking ayant coûté aux contribuables la somme de 4 millions de Francs, soit près de 610 000 €, mais une multinationale peut bénéficier d'un parking gratuit. Il n'en est malheureusement pas de même pour les Amiénoises et les Amiénois qui paient le stationnement. Whirlpool pourrait en être gré et surtout assumer pleinement les frais liés à cette résiliation automatique de son fait car l'acte prévoyait bien la résiliation de plein droit en cas d'arrêt de l'activité. Au plus fort de son activité, jusqu'à 1 200 personnes étaient employées à l'époque où l'usine produisait des lave-linges et des sèche-linge.

Nous subissons une désindustrialisation massive malgré les beaux discours, avec parfois des aigrefins qui profitent des aides publiques distribuées généreusement. La cause réelle de la désindustrialisation est ignorée tout comme l'urgence de la bifurcation écologique. Whirlpool avait annoncé, le 24 janvier 2017, sa décision de délocaliser son usine d'Amiens pour maximiser son profit à Lodz en Pologne. Cette activité a été fermée le jeudi 31 mai 2018 à 5 heures du matin, il y a donc environ sept ans. Heureusement, les salariés et les syndicats se sont mobilisés, 18 mois de lutte pour défendre l'emploi, n'en déplaise à Monsieur Alain GEST, et malheureusement une fermeture définitive. La production de sèche-linge s'est, elle, arrêtée 30 ans après son lancement. Pour les 280 salariés du site, l'ambiance fut évidemment bien morose. 680 d'entre eux ont été repris par la société WN dont l'activité a elle-même cessé définitivement en juin 2019, et son dirigeant, ancien président du MEDEF 80, a été condamné pour abus de biens sociaux. A l'époque, les syndicalistes et les salariés voulaient comprendre où étaient passés les 15 millions d'Euros d'aide attribuée et pourquoi la société se retrouvait, malgré ces aides, au bord de la faillite. Le groupe AGECO lui a succédé en reprenant seulement 44 salariés.

M. DE JENLIS : Nous nous éloignons un peu du sujet.

MME BECKER : Il n'y a pas de temps de parole minimum ni maximum.

M. DE JENLIS : Mais autant rester le plus proche possible de l'objet de la délibération.

MME BECKER : J'y suis, Monsieur le Maire. Cette même société fut placée en liquidation le 31 mai 2021, actant la fin de l'activité métallerie. MOBIDECOR a repris quelques salariés de la partie menuiserie et a annoncé le prochain déménagement de l'activité dans un rayon maximum de 30 kilomètres sous douze mois, sur un site d'environ 10 000 m², quasi la surface du parking gratuit. Ainsi, MOBIDECOR s'installa dans la zone d'activité nord quittant l'ancien site Whirlpool devenu une friche. Cet historique est important, il rappelle les échecs de votre bilan d'attractivité malgré les divers cadeaux. En effet, la délibération de ce soir résulte d'une demande formulée le 14 mai 2024 par Whirlpool. Le constat de la résiliation en 2025 démontre aussi votre peu de cas pour l'avenir du site. Le projet d'acte stipule : "Tous les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par l'emphytéote". Le dispositif de l'article 2 du projet de délibération paraît donc en contradiction avec le projet d'acte adressé. Pour ces raisons, nous ne pouvons pas accepter le partage des frais, lesquels incombent à Whirlpool. Il faut arrêter de socialiser les pertes et de privatiser les profits. Participer aux frais, c'est toujours faire payer les ex-Whirlpool, toujours les contribuables amiénois.

M. DE JENLIS : C'est un cours sur l'histoire de Whirlpool. Autant j'aurais éventuellement pu réfléchir au tout début de votre propos quand vous souhaitiez, pourquoi pas, saucissonner les votes, même si pour un sujet aussi simple, cela me paraissait un peu tiré par les cheveux. Mais là, je pense que nous n'allons pas le faire. Comme Monsieur Abou SANGARÉ vient d'arriver, nous allons voter ce rapport, et je suspendrai ensuite la séance pour l'accueillir comme il se doit.

Observations :

Mme BECKER, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, TELLIER, DÉCAVÉ, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE se sont abstenus.

(Suspension de séance à 19h30).

M. DE JENLIS : Mes chers collègues, comme j'ai pu vous l'annoncer au début de cette séance, c'est une immense joie, une grande fierté que d'accueillir ce soir Monsieur Abou SANGARÉ au Conseil municipal. Monsieur SANGARÉ, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre présence quelques jours après l'obtention du César de la meilleure révélation masculine. Amiens brille aujourd'hui au niveau national et dans le milieu du cinéma, et chacun ici a pu apprécier cette humilité qui vous caractérise et qui fait l'unanimité. Vous mettez notre ville en lumière non seulement par vos talents d'acteur, mais aussi par votre personnalité. Ce succès a fait de vous un ambassadeur d'Amiens dont vous portez aujourd'hui très haut les couleurs. Amiens est une ville que vous avez choisie un peu par hasard, d'après ce que j'ai pu comprendre, mais où vous vous êtes établi avec l'aide de ceux qui vous ont accompagné et où vous faites désormais votre vie.

Nous sommes heureux que vous ayez réussi votre installation et implantation sur notre terre de Picardie, dans cette région qui apprécie l'effort et intègre avec chaleur ceux qui partagent nos valeurs d'ouverture et de persévérance. Merci au nom de tout le Conseil municipal d'Amiens de démontrer que le travail et la détermination sont des valeurs qui permettent de réaliser ses rêves. Vous nous rappelez, à travers votre simplicité et votre parcours, que la réussite peut se construire sur la difficulté et n'empêche jamais de regarder derrière.

C'est donc avec une immense reconnaissance que nous vous félicitons pour votre parcours et pour les distinctions obtenues à Paris et à Cannes, et pour tout ce que vous apportez à Amiens. C'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir de vous remettre la médaille de la Ville d'Amiens qui récompense votre magnifique contribution au rayonnement d'Amiens. Nous vous souhaitons un très bel avenir en tant qu'Amiénois dans votre vie personnelle et dans vos vies professionnelles.

M. SANGARE : Bonsoir à tous et merci pour cette soirée surprise. Sincèrement, je ne m'attendais pas du tout à assister à une soirée comme celle-ci. Je tiens juste à vous remercier pour votre accueil et à remercier tout le peuple amiénois ainsi que les associations qui m'ont accompagné et surtout qui m'ont permis d'être avec vous ce soir. Je les en remercie beaucoup, et je vous remercie pour votre confiance. Je n'ai pas grand-chose à dire car je suis vraiment bouleversé, ému. Être parmi vous, c'est pour moi une autre vie en fait. Je ne m'attendais pas à tout cela. Merci à tous et bonne soirée à vous.

(Applaudissements).

M. DE JENLIS : Merci encore, Monsieur SANGARÉ, d'être venu, et faites-nous rêver encore.

(Reprise de la séance à 19h35).

20 - ASSOCIATION CAP SPORT ART AVENTURE AMITIE. PROGRAMME EDUCAP CITY CAP RALLYE. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR : Je vous propose que la commune d'Amiens reconduise, pour sa 4^{ème} édition, le programme EDUCAP CITY à co-organiser avec l'association CAP Sport Art Aventure

Amitié, en approuvant la convention afférente, précisant notamment les modalités de participation financière de 2 000 €. Pour rappel, cette association a pour objet de lutter contre toutes les formes de discrimination et de promouvoir le vivre ensemble. L'association œuvre pour une vision positive du handicap et sa devise est « d'agir pour le droit à la différence contre l'indifférence ». A travers son programme, elle met en œuvre le CAP Rallye, un rallye civique et citoyen qui se déroule dans la ville et destiné aux enfants âgés de 8 à 14 ans, prévu le mardi 8 avril prochain. Les 6 meilleures équipes, soit 36 enfants, seront ensuite conviées à l'Etape Capitale, qui est donc Paris, qui se déroulera les 18 et 19 juin 2025. Les trois premières éditions du rallye ont réuni au total près de 800 enfants venant des différents accueils de loisirs de la ville et de nombreuses associations amiénoises très impliquées, évidemment, dans tous les projets de la Ville.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - DELEGATION EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. SUBVENTIONS. 1^{ERE} PREMIERE REPARTITION. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

MME GALLIOT : La Ville d'Amiens, au travers de l'Espace Citoyenneté, continue d'accompagner et d'apporter un soutien financier à de nombreux projets associatifs. Pour l'année 2025, je vous propose de procéder à une première répartition de subventions, à hauteur de 43 950 €, au profit des associations listées dans la présente délibération, afin qu'elles puissent développer les actions précisées dans le cadre de thématiques relevant de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'aide aux victimes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme CLECH n'a pas pris part au vote.

22 - APPEL A INITIATIVES 2023 DEMOCRATIE EN SANTE. PROJET LES CITOYENS EN ACTION SUR LES QUESTIONS DE SANTE MENTALE. CONVENTION AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE. AVENANT DE PROLONGATION.

M. BIENAIME : Le projet « Les citoyens en action sur les questions de santé mentale », porté par la Ville d'Amiens dans le cadre de son Conseil Local de Santé Mentale a été retenu en 2023 par le jury du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour le soutien des actions contribuant à la transformation du système de santé. Dans ce cadre, la ville d'Amiens et l'ARS ont signé une convention de financement pour une période comprise entre le 12 octobre 2023 et le 31 décembre 2024, et financée à 100% à hauteur de 11 500 €. Ce projet porte sur la mise en œuvre d'ateliers collectifs d'usagers, visant à faciliter l'expression des besoins et de préconisations en termes d'amélioration de la santé mentale des jeunes et des habitants. A ce jour, 10 groupes ont été menés ciblant 110 personnes. Les phases d'analyse, de synthèse et de restitution restent néanmoins à finaliser.

C'est pourquoi je vous propose de signer un avenant permettant de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2025.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Nous sommes là sur la prolongation jusqu'à fin juin. Je souhaiterais savoir si les résultats de ces travaux pourront être accessibles. Je vois que c'est une préconisation du Conseil Local de Santé Mentale, et nous n'avons pas de compte rendu de ce qui se discute dans cette enceinte. Est-ce envisageable ? J'imagine que ces travaux ont vocation à déboucher sur une suite, puisque ce n'est pas le moment d'arrêter les efforts sur les questions de santé mentale. Pouvons-nous avoir un peu de perspective par rapport à cela ?

M. BIENAIME : Bien évidemment. Je vous renvoie au site internet de la Ville. Si vous recherchez Conseil Local de Santé Mentale, vous avez un site avec toutes les actions déjà entreprises, mais nous pouvons vous fournir un bilan des actions plus spécifiques qui ont lieu dans ces ateliers. Pour information, le Conseil Local de Santé Mentale se réunit la semaine prochaine et nous continuerons à mener d'autres actions encore plus prégnantes sur la santé mentale.

M. DE JENLIS : D'autres demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROY n'a pas pris part au vote.

23 - ASSOCIATION ETUDIANTE EN SCIENCES POLITIQUES. ACCEPTATION D'UN DON DE 300 €.

M. BIENAIME : Au cours d'une journée de prévention santé organisée en 2024, l'Association des Etudiants en Sciences Politiques de l'UPJV a récolté une somme de 300 €, grâce à la vente de crêpes au sein de son établissement. Cette action de prévention "santé mentale des étudiants" avait été rendue possible par l'accompagnement méthodologique et le prêt d'outils et de documentation du service de Santé Publique de la Ville d'Amiens. L'association a fait part de sa volonté de faire don de cette somme à la collectivité pour financer des actions en faveur de la santé mentale des jeunes, et je vous propose donc de l'accepter.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROY n'a pas pris part au vote.

24 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE. SUBVENTIONS. PREMIERE REPARTITION. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. BIENAIME : Dans le cadre du soutien aux actions de prévention santé au titre de l'année 2025, je vous propose d'approuver la première répartition de subventions pour un montant de 28 200 € aux associations listées dans la délibération qui vous a été transmise. Je vous propose également d'approuver les conventions à conclure avec le CS Elbeuf, le CSC Etouvie et le Relais Social et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROY n'a pas pris part au vote.

**25 - FERMETURE DE LA HALLE AU FRAIS. INDEMNISATIONS EXCEPTIONNELLES DES COMMERÇANTS.
PROTOCOLE-TYPE.**

MME LAVALLARD : Dans la continuité des délibérations qui ont pu être approuvées par notre assemblée dans le cadre du dispositif exceptionnel adopté le 19 septembre dernier d'indemnisation des commerçants de la Halle au Frais, fragilisés par l'incident intervenu en juillet, nécessitant une interdiction d'accès et d'occupation du site, je vous propose d'approuver le protocole transactionnel type fixant les modalités d'indemnisation pour les deux dernières entreprises : l'Eurl Gillon, pour laquelle une indemnisation de 21 389 € est proposée, et l'Entreprise Quillet, pour une indemnisation fixée à 12 046 €. Pour information, le total des indemnisations de soutien aux commerçants s'élève à environ 130 000 €.

M. DE JENLIS : Madame BECKER.

MME BECKER : La délibération présentée par Madame LAVALLARD constate une nouvelle fois la mauvaise gestion patrimoniale de nos équipements. La cause est la fermeture anticipée au 20 juillet 2024 par défaut de sécurité et du risque de mise en danger d'autrui, en l'espèce des commerçants et de leurs salariés. L'incident est survenu un samedi après-midi du 20 juin 2024, alors que les commerçants de la Halle au Frais étaient en pleine activité. Un élément de toiture de ce bâtiment, juste à côté du beffroi, s'est décroché. C'est très grave, mais heureusement aucune conséquence dramatique n'a été à déplorer ce jour-là au niveau du stand Mamma Mia, comme quoi les travaux étaient vraiment nécessaires et, surtout, ont été trop tardifs. Vous savez que les halles datent de 1991 et que les modes de consommation ont évolué. Les commerçants attendaient ces travaux depuis plus de cinq ans, mieux vaut tard que jamais, mais cela pointe vos carences et errements depuis une dizaine d'années. Depuis octobre 2023, des études ont montré la nécessité de reprendre la toiture du bâtiment qui jouxte le beffroi. Le surcoût avait été chiffré à 2,3 millions d'Euros. Des mesures conservatoires devaient être prises sans délai, préservant la sécurité. La halle a été laissée à l'abandon et nous payons aujourd'hui les conséquences d'un manque d'entretien et de rénovation de la Halle au frais. Nous subissons, par conséquent, une fermeture anticipée en 2024 et prolongée sur 2025 de la Halle au frais car les travaux utiles ou nécessaires avaient été reportés sans fixer d'échéance. La volonté d'externaliser les 5 millions de travaux d'un équipement municipal a fait perdre beaucoup de temps pour, in fine, être supportés par la Ville. D'autant que vous aviez annoncé, en 2021, 176 millions d'Euros d'investissement, soit 2,84% de votre PPI.

Le maintien en état de cet équipement était prioritaire. Que de temps perdu dans l'espoir, pas très attractif, de ne pas investir alors que l'objet même l'imposait dans l'intérêt de tous. Vos priorités d'investissement nous ont fait perdre beaucoup de temps. Nous n'avons pas connaissance du détail des demandes, ni des raisons de la fixation des montants. Vous indemnisez votre mauvaise gestion. Elle a un coût pour les Amiénoises et les Amiénois, en l'occurrence 33 435 €. Ce montant aurait pu être utilisé pour d'autres activités, pour le service public municipal. Nous pensons ce soir à la fermeture des patinoires du Coliseum ou à celle de la piscine le Nautilus, ou encore à celle de la plateforme aquatique au parc Saint-Pierre, pour ne citer que quelques cas récents de fermeture.

M. DE JENLIS : Peut-on recentrer le débat, s'il vous plaît ?

MME BECKER: Après des décennies d'exploitation, le Nautilus, par exemple, présente des signes de vétusté structurelle.

M. DE JENLIS : Nous en étions aux halles, Madame. On ne va pas refaire tout le patrimoine de la Ville.

MME BECKER : Sinon, vous écrivez mes interventions si vous voulez.

M. DE JENLIS : Vos cours d'histoire, c'est bien, mais revenons, s'il vous plaît, aux halles. Nous parlons des halles, nous n'allons pas refaire tout le patrimoine d'Amiens.

MME BECKER : Y a-t-il quelque chose dans le règlement intérieur qui oblige à ce que je ne parle que du sujet ? Sinon, écrivez mes interventions, si vous voulez.

M. DE JENLIS : C'est une question que vous posez, en fait.

MME BECKER : Nous regrettons vos choix d'avoir réduit les moyens de la Ville au profit de la Métropole, cette dernière n'ayant également pas suffisamment investi dans les équipements amiénois. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette nouvelle délibération indemnitaire qui pourrait s'appeler "combien ça coûte de ne rien faire et d'attendre qu'un expert impose la fermeture administrative d'un site". Vos erreurs de gestion mettent en péril la sécurité des personnes et des biens. Pouvez-vous, enfin, nous tenir informés ce soir des indemnités versées aux commerçants de la route de Rouen - ainsi, en juin 2024, 55 000 € avaient été versés et d'autres indemnités étaient attendues -, et si un tel dispositif est mis en œuvre dans le cadre de la fermeture de l'avenue Salvador Allende. L'arrivée pour l'animation de la halle de la société Biltoki est attendue par les commerçants. Souhaitons qu'à la réouverture fin 2025 de nouvelles activités dynamisent la ville. Pour l'instant, vos retards ont pu contribuer à la fermeture, le 27 septembre 2024, par liquidation judiciaire, de la brasserie Bistro Régent. Merci de votre écoute.

M. DE JENLIS : Vous pouvez nous remercier, effectivement. Nathalie.

MME LAVALLARD : Je tiens juste à rappeler que depuis le début de ce projet, le retard est dû à une crise qui s'appelle la crise du Covid. Il s'en est suivi une crise économique d'où la fragilité de celui qui a remporté l'appel d'offres et s'il a décliné, ce n'est pas de notre fait. On parle d'un mois et demi d'écart entre la fermeture inopinée de la halle et celle prévue pour la rénover. Effectivement, nous aurions peut-être pu mettre les 130 000 € ailleurs, car nous n'étions pas du tout obligés de soutenir nos commerçants, ce n'était en aucun cas une obligation, mais nous l'avons fait car nous tenons à l'attractivité de la ville et à nos commerçants.

M. DE JENLIS : Merci, Nathalie. Alain GEST.

M. GEST : Juste un mot, Monsieur le Maire. Avec toutes ces histoires, nous pourrions avoir de la matière, mais ne serait-ce qu'entendre dire que l'entretien des bâtiments n'est pas pris en compte, alors que la seule chose que nous ayons trouvée ici, en 2014, lorsque nous sommes arrivés, c'est un état des choses à faire et que rien n'avait été entamé, c'est un peu fort de café. Au contraire, nous avons maintenant des lignes d'entretien du patrimoine, et c'est indispensable. Malheureusement, il eut été fort utile que d'autres avant nous s'y intéressent.

M. DE JENLIS : Voilà un petit point historique. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je voulais en profiter, et vous me dites si c'est hors sujet ou pas, pour que vous nous rassuriez sur Biltoki. En effet, j'ai pu lire dans la presse économique que Biltoki s'était retiré très récemment de la gestion d'une halle en France, après avoir signé un accord avec le propriétaire de la halle. Qu'est-ce qui pourrait, aujourd'hui, nous rassurer que cela n'arrivera pas à Amiens, et qu'advierait-il si cela arrivait à Amiens ? Avez-vous prévu un plan B ?

M. DE JENLIS : Effectivement, vous avez raison, la halle de Saint-Etienne rencontre des difficultés. Sauf que le modèle est totalement différent du nôtre, c'est un modèle à 100% privé et c'est Biltoki qui gère cette halle en étant lui-même bailleur, et il se retrouve avec une quantité astronomique d'impayés. Notamment aussi parce que la ville de Saint-Etienne a un taux de vacance commerciale parmi les plus élevés de France. D'après les informations qui nous sont remontées, il nous semblerait que la Ville de Saint-Etienne ne se soit guère impliquée dans la vie des halles. Toujours est-il que ce sont deux modèles différents. D'ailleurs, Biltoki a changé son modèle économique aussi, et le pivot qu'ils ont exercé sur leur modèle économique est enclenché à Béziers et ce sera le cas aussi à Amiens. Il n'y a donc pas de raison d'être plus inquiet que cela, vous faites toutefois bien de poser la question, mais nous sommes sur deux modèles qui ne sont pas comparables.

M. DESCHAMPS : Merci pour votre précision, mais cela ne répond pas à la seconde partie de ma question. Quel plan B préparez-vous si jamais ils annonçaient vouloir se retirer du jour au lendemain ?

M. DE JENLIS : Ils sont aujourd'hui prestataires. Nous avons lancé un marché, plusieurs prestataires ont répondu. Il s'avère que Biltoki a gagné le marché, mais croyez bien qu'ils ont plusieurs entités, ils n'ont pas une seule société. Donc, celle qui gère les halles de Saint-Etienne n'est pas celle qui a répondu à l'appel d'offres, même si cela s'appelle Biltoki. En bons gestionnaires, ils ont plusieurs structures, une holding et plusieurs sociétés. Il peut arriver qu'une société se porte moins bien que les autres. A notre niveau, nous n'avons aucune inquiétude, et si par hasard il y avait des problèmes, nous relancerions le marché. Ils sont prestataires, ce n'est donc pas plus compliqué que cela. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, TELLIER, DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE se sont abstenus.

26 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2023.

MME RODINGER : Je me propose de présenter le rapport annuel d'Amiens Energies pour 2023, sachant que c'est d'habitude le Directeur Général, Vincent PIBOULEU qui vient le présenter. Ayant un impératif, il vous prie de bien vouloir excuser son absence. Par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil municipal de la Ville d'Amiens a confié la DSP, Délégation de Service Public de production et de distribution de chaleur à la Société d'Economie Mixte à Opération unique, la SEMOP Amiens Energies. La convention de Délégation de Service Public a pris effet le 1^{er} janvier 2017 et arrivera à échéance le 31 décembre 2041. Un bref rappel du montage juridique. D'abord, la Ville est autorité délégante et c'est à ce titre qu'elle contrôle l'activité du délégataire Amiens Energies. Elle est aussi actionnaire de la SEMOP Amiens Energies à hauteur de 34% et participe donc à la gouvernance du réseau et aux choix

stratégiques. Un autre rapport annuel est présenté en Conseil municipal à ce titre par les élus mandataires.

L'année 2023 a marqué le début de la mise en œuvre de l'avenant 5 au contrat de Délégation de Service Public, qui vise deux objectifs :

- Prévoir l'extension du réseau entre 2023 et 2025 pour raccorder 111 sites supplémentaires, nécessitant 25 km de réseau supplémentaire représentés ici en orange (ce qui correspond à une augmentation de 50% de la taille du réseau).
- Verdir le réseau en construisant de nouveaux moyens de production d'énergies renouvelables et de récupération, afin d'atteindre un taux de 70% d'ENR&R dans le réseau. L'augmentation du taux d'ENR&R doit notamment améliorer la stabilité du tarif puisque les énergies renouvelables sont moins sensibles aux variations des prix du gaz sur le marché.

Les travaux réalisés en 2023. 8 kilomètres de nouveaux réseaux ont ainsi été réalisés en grande partie sur 2023, et 22 nouvelles sous-stations ont été installées, portant ainsi la puissance souscrite à 130 MW et le nombre de sous stations à 252. Le réseau de chaud a été étendu dans certaines tranches du programme Gare la Vallée, et un réseau de froid a été tiré dans la perspective d'alimenter quelques bâtiments tertiaires, dont la nouvelle cité administrative. Amiens Energies a également installé une sixième pompe à chaleur sur la STEP d'Ambonne.

L'énergie délivrée en 2023. Concernant les ventes de chaleur et de froid, 149 GWh ont été livrés en 2023, à comparer aux 146 GWh livrés en 2022. L'augmentation des ventes de chaleur est donc faible, malgré le raccordement d'une vingtaine de sites supplémentaires. Deux raisons expliquent cette faiblesse des ventes : d'une part, l'hiver a été de nouveau très doux, la rigueur climatique a été encore plus faible qu'en 2022. D'autre part, les actions de sobriété énergétique engagées par les abonnés/usagers, du fait notamment de l'augmentation des prix de l'énergie, se font naturellement sentir sur les consommations.

La mixité de production en 2023. Les performances environnementales continuent de progresser, le taux d'ENR&R a atteint 64% alors qu'il était à 60% en 2022. Cette amélioration s'explique principalement par un meilleur rendement de la chaudière biomasse et des pompes à chaleur d'Ambonne. On peut également constater que la production d'ENR&R est prioritaire sur les autres sources, elles fonctionnent toute l'année en base. Ce bilan environnemental a permis d'éviter l'émission de 26 500 tonnes de CO₂, ce qui équivaut approximativement aux émissions annuelles de 8 300 véhicules.

Evolution des tarifs R1 et R2. Je rappelle que R2 correspond au tarif de l'abonnement et R1 à la consommation d'énergie. Concernant la tarification, le prix moyen de la chaleur vendue par Amiens Energies baisse significativement par rapport à 2022, soit 106,60 € TTC/MWh contre 118 € en 2022, hors déduction du bouclier tarifaire, sans toutefois retrouver le niveau d'avant crise. Pour les abonnés qui ont eu le droit au bouclier tarifaire, le tarif a été identique à l'année passée. La composante R1 du tarif (qui correspond à la partie de la facture qui recouvre l'achat des énergies) a baissé de 24% du fait de la baisse des prix du gaz sur les marchés de gros et d'une augmentation du taux d'ENR du réseau dont les prix sont plus compétitifs lorsque le gaz est cher. La composante R2 (qui correspond à la part abonnement de la facture) a, par contre, fortement augmenté du fait du contexte inflationniste, à savoir hausse des coûts salariaux, des coûts de matériaux et travaux, et du fait aussi de la faiblesse des ventes.

On peut constater le positionnement tarifaire sur un plan national. On peut comparer les prix proposés par Amiens Energies aux autres réseaux de chauffage urbain en France. L'association Amorçe effectue chaque année un panorama des prix de ventes, ce qui nous permet de réaliser cette comparaison. Sur le graphique, chaque barre verticale représente le prix de vente de la chaleur d'un réseau de chauffage urbain. Cette barre est noire si le réseau est majoritairement alimenté par des énergies fossiles, et la barre est verte si elle est majoritairement alimentée par des ENR&R. On peut constater que le réseau d'Amiens fait partie des réseaux les plus compétitifs, le prix pratiqué par Amiens Energies est légèrement en-dessous du prix moyen national qui est de 114,2 € TTC/MWh. Enfin, on peut noter une tendance intéressante sur ce graphique: pour la deuxième année consécutive, les réseaux qui apparaissent en noir, et qui ont donc une majorité d'énergies fossiles, sont ceux dont le prix est en moyenne le plus élevé, alors que ceux avec un taux d'ENR&R supérieur à 50% ont tendance à être plus compétitifs. Un taux d'ENR&R important dans le réseau de chaleur permet donc de protéger en partie les consommateurs du réseau des crises énergétiques. Il s'agit donc de rester vigilant à l'avenir pour faire partie du premier tiers inférieur.

Enfin, la synthèse du compte de résultat. En termes de compte de résultat, le chiffre d'affaires d'Amiens Energies est nettement inférieur à celui de 2022 du fait d'une baisse du prix de l'énergie sur le marché de gros. Le résultat net de 1,3 million d'Euros est très satisfaisant, et est totalement réaffecté aux travaux comme les années précédentes. Il aurait pu être distribué en tant que bénéfice pour les actionnaires, mais ce n'est pas le cas, et depuis le départ, chaque bénéfice est réinvesti. La redevance pour la Ville et la Métropole est de 599 000 € pour 2023. A noter une provision sur cette somme de 86 000 € qui dans les comptes. Ce montant a été provisionné tout simplement parce qu'Amiens Energies a trop payé. Je vous rends la parole, Monsieur le Maire, pour les questions éventuelles et pour prendre acte du rapport.

M. DE JENLIS : Merci, Florence, pour cette présentation très précise et détaillée. Je pense qu'il faut vraiment prendre le temps d'apprécier ce réseau de chaleur qui est vraiment vertueux, exemplaire, et qui est, comme tu l'as dit, une sorte de bouclier tarifaire pour ceux qui en bénéficient, et notamment en permettant grâce aux énergies renouvelables, à la saine gestion et à la stabilité des prix, d'éviter l'effet yoyo que peuvent avoir d'autres énergies fossiles. Avec un objectif extrêmement ambitieux de 70% d'énergies renouvelables.

MME RODINGER : Effectivement, c'est l'objectif pour 2025. Comme c'est un état sur 2023, on n'est pas encore à 70%.

M. DE JENLIS : Mais nous allons y arriver.

MME RODINGER : Nous y arrivons cette année parce qu'une nouvelle chaufferie de Dall Energy est en train de se construire. Avec notre sixième pompe à chaleur, cela va encore augmenter ce taux.

M. DE JENLIS : Et en équivalent logements, combien cela représente-t-il ?

M. MERCUZOT : Il faudra vérifier, mais je pense que nous sommes à 28 000 logements.

M. DE JENLIS : Pour que tout le monde comprenne bien, l'alimentation par le réseau de chaleur d'une clinique, un hôpital, un collège, un lycée, une mairie, se traduit en équivalent logements. Ce réseau permet donc aujourd'hui de chauffer 28 000 logements. Nous pouvons être fiers d'avoir su développer un réseau aussi vertueux.

M. MERCUZOT : Je souhaite dire un mot car je pense que la presse est encore dans la salle. Je me permets d'insister sur le fait que ce réseau de chaleur ne coûte rien à la Ville et qu'il lui rapporte parce que c'est parfois mal compris. Nous avons investi dans une société, nous avons dû mettre 2,4 millions d'Euros de capital, et depuis 2017 que cette société existe, nous avons perçu chaque année globalement 500 000 € de redevances d'occupation du domaine public. Si on multiplie par 7, cela représente 3,5 millions d'Euros, nous avons mis 2,4 millions sur la table, et cela nous a d'ores et déjà rapporté 1 million d'Euros. Et comme Florence l'a indiqué, jusqu'à ce jour il n'y a eu aucune distribution de dividendes car nous sommes encore en pleine période d'investissement. Cela signifie que lorsque nous commencerons à distribuer des dividendes, nous pourrions percevoir globalement 250 000 €. Donc, 500 000 € de redevances + 250 000 € de dividendes, soit 750 000 € par an. Cela ne coûte rien au contribuable, je me permets de l'indiquer parce que beaucoup pensent que nous subventionnons le réseau de chaleur, ce qui n'est absolument pas vrai.

M. DE JENLIS : Tu fais bien d'apporter cette précision car quand on voit les chantiers colossaux que cela représente, on a l'impression que c'est un puits sans fond. Or, c'est extrêmement bien géré et tu l'as démontré par les chiffres. Il n'y a donc pas à rougir ou à avoir honte d'être partenaire d'une société qui gagne de l'argent dans l'intérêt des Amiénois pour leur assurer une stabilité des prix et une énergie vertueuse et renouvelable. J'en profite pour préciser que la nouvelle chaufferie, évoquée par Florence, de Dall Energy sera visitée lors de la Balade urbaine d'avril. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur BIENAIMÉ puis Madame DELATTRE.

M. BIENAIMÉ : Pour compléter ce que disait Benoît, si on y ajoute la ferme solaire et si on s'intéresse à l'effort fourni par la Ville depuis deux mandats, on peut quand même constater que cet effort est assez exceptionnel. La ferme solaire fournit pratiquement 8 000 habitants. En additionnant avec les 28 000 d'Amiens Energies, on arrive à un chiffre très intéressant qui représente pratiquement 30% du nombre d'habitants sur la ville. Cela permet de voir à quel point nous sommes dans l'efficacité énergétique aussi.

MME DELATTRE : La SEMOP a réalisé une enquête de satisfaction auprès de ses usagers et celle-ci donne des résultats globalement positifs, mais le seul relatif point d'insatisfaction relève d'un manque de clarté sur les factures au niveau des offres commerciales, soit 43% d'insatisfaits. Est-ce que des améliorations ont pu être apportées sur ce point ?

M. DE JENLIS : C'est une excellente question.

MME RODINGER : Surtout que j'ai aussi le résultat de l'enquête. Par rapport aux points d'achoppement, une newsletter avait été faite pour mieux informer l'utilisateur. Je vais essayer de la retrouver dans mes documents.

M. DE JENLIS : La question est pertinente car si 43% des usagers estiment qu'il y a un manque de clarté, ce n'est pas neutre. Nous allons donc nous renseigner et nous vous apporterons une réponse, sauf si Florence la retrouve d'ici quelques instants. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

DONT ACTE

27 - CLASSEMENT DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN.

MME RODINGER : La procédure de classement des réseaux de chaleur est un outil qui permet de soutenir le développement des réseaux de chauffage urbain vertueux en France, c'est-à-dire alimentés à plus de 50% d'ENR. La procédure de classement consiste à rendre obligatoire le raccordement au réseau de chaleur urbain des bâtiments neufs ou concernés par des grosses rénovations de chauffage, situés dans un périmètre qu'il faut maintenant définir.

Je vous propose donc d'approuver le périmètre de classement proposé, correspondant aux zones cadastrales situées à proximité du réseau existant et en cours de développement. La délimitation de la zone est fournie sur le plan en annexe à la délibération qui est projeté sur les écrans. Je vous propose aussi de fixer le seuil de puissance à 100 kW afin que l'obligation de raccordement ne s'impose qu'aux bâtiments dont les besoins de chaleur sont suffisamment élevés pour supporter les coûts de raccordement. Le périmètre de cette Zone de Développement Prioritaire et le seuil de 100 kW tiennent compte du schéma directeur du réseau de chaleur et des orientations de développement du réseau intégrées à la convention de Délégation de Service Public et ses avenants. Sont concernés par l'obligation de raccordement tous les projets de construction ou de rénovation importants, tel que précisé par le décret n° 2022-666 du 26 avril 2022. Les porteurs de projets situés en zone de développement prioritaire peuvent faire une demande de dérogation justifiée et motivée par l'un des motifs prévus à l'article R.712- 10 du code de l'énergie. En clair, cela signifie que si un promoteur n'arrive pas à prouver que son système de chauffage est plus vertueux que ce qui lui est proposé avec le réseau de chaleur, il n'obtiendra pas la dérogation. Ce sont les deux critères que je vous propose d'adopter.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 123 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE FREDERIC MISTRAL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose de répondre favorablement à l'AMSOM Habitat qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 4 346 468 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer son opération de réhabilitation de 123 logements individuels situés rues des Alpilles, Frédéric Mistral, des Santons et de Tarascon. Une convention est à approuver, et je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, HAMADI (pouvoir à M. FOUCAULT), BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL), MM. GEST, LORIC et DUFLOT (pouvoir à Mme DEVÈZE) n'ont pas pris part au vote.

29 - RESEAU DES VILLES JEAN MOULIN. ANNEE 2025. ADHESION.

M. JARDE : Notre Ville a des personnages illustres. Il n'y a pas que Jules Verne, il y a aussi le maréchal Leclerc et Jean Moulin. Je rappelle que Jean Moulin était secrétaire général de la préfecture durant des années compliquées, entre 1934 et 1936, avec la gestion de plusieurs crises, celle de 34, mais aussi les grèves de 36. Son buste et son bureau se trouvent à la préfecture. En ce 80^{ème} anniversaire de la fin de la guerre a été créé un réseau intéressant, le Réseau Jean Moulin. Il s'agit de tous les lieux où Jean Moulin a œuvré. Il est né à Béziers, il a été préfet à Chartres et a refusé de signer les diktats allemands. A Paris et à Lyon, il a siégé au Conseil national de la Résistance qu'il présidait. Il a été arrêté à Caluire et il est décédé à Metz.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Florence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Florence RODINGER.

MME RODINGER : Une enquête de satisfaction a donc été menée auprès de 42 abonnés. Amiens Energies obtient des résultats au-dessus de la moyenne des réseaux exploités par Engie Solutions sur les régions Hauts-de-France et Est. 81% des clients sont ainsi satisfaits des offres commerciales d'Amiens Energies, et 98% des prestations et du service. Les points d'amélioration qui ressortent de cette enquête concernent en premier lieu le manque de clarté dans les factures et le manque de communication. Effectivement, la solution est une newsletter mensuelle qui a été mise en place pour répondre à cette dernière demande.

30 - ASSOCIATION AMIENS VOILE - BASE NAUTIQUE D'ARGŒUVES. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL SUR LE CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DE DURY. CONVENTION.

MME CLECH : L'Association Amiens Voile, base nautique d'Argœuves, souhaite stocker, pour une durée de 8 mois, des remorques à bateaux sur un terrain du Centre d'Accueil et d'Hébergement de Dury, propriété de la Ville d'Amiens. Je vous propose donc d'approuver la mise à disposition à cette association de ce terrain d'une superficie de 1 673 m² se situant sur la parcelle cadastrée ZL n° 27, à titre gratuit. Il conviendrait d'approuver et d'autoriser la signature de la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - ASSOCIATION AMIENOISE ENFANCE ET CULTURE. MISE A DISPOSITION D'UN GARAGE A L'ECOLE ANDRE BERNARD. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

MME CLECH : L'Association Amiénoise Enfance et Culture a sollicité la collectivité afin de stocker du matériel de jardinage dans le garage de l'école primaire André Bernard, au 235 rue Saint-Fuscien. Je vous propose d'y répondre favorablement en approuvant la convention d'occupation du domaine public annexée à la délibération présentée, à titre gracieux, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période annuelle dans la limite de trois ans. Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Bonsoir à toutes et tous. Comme vous le savez, l'association Bleu Ciel bénéficie d'une convention concernant l'organisation d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour différentes écoles situées sur le territoire de la Ville d'Amiens. Pour ces actions entreprises dans le cadre du Projet Educatif Global Municipal, je vous propose de reconduire, au titre de l'année 2025, le versement d'une subvention d'un montant de 265 000 €, identique à celle votée pour 2024. Je vous invite alors à approuver la convention annexée à la délibération et à en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS. SUBVENTIONS UDAF ET CAPS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Amiens soutient et finance les crèches associatives et les actions en direction de la parentalité. Pour l'année 2025, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant global de 34 500 €, réparties comme suit : 30 000 € à l'UDAF pour ses deux lieux d'accueil enfants/parents situés : une sur le secteur Nord avec "le Jardin Bleu", et une sur le secteur Centre avec "le Cerf-volant". Et 4 500 € au profit de l'association CAPS pour son projet sur le secteur Est de développement de structure au sein du centre social et en itinérance. Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - ASSOCIATION CULTURES INSERTION ET PREVENTION. SUBVENTION D'AIDE AU PROJET. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : L'ACIP est une association agréée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme qui développe le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage. Dans ce cadre, l'association propose une offre de service utile à la population qui se traduit, entre autres, par la mise en place d'activités de loisirs et de soutien scolaire en direction des familles du quartier Condorcet en soirée et les mercredis, l'objectif étant de favoriser le vivre ensemble dans le respect de la diversité culturelle. L'association développe également un accueil collectif pour mineurs de 4 à 13 ans lors des vacances scolaires : printemps, juillet et une semaine à la Toussaint. Cette structure d'accueil est complémentaire à celle de Blaise Pascal, accueil de loisirs géré en régie directe, accueillant des enfants de 6 à 12 ans avec une fréquentation très importante. C'est à ce titre que l'association sollicite une subvention de 4 500 € qui lui permettra la mise en place d'activités de qualité lors des périodes de vacances scolaires. Je vous propose d'y répondre favorablement, en approuvant la convention annexée et en autorisant sa signature, étant précisé que le montant est identique à la subvention octroyée en 2024.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - SUBVENTIONS JEUNESSE. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Afin d'apporter son aide et son soutien aux associations mettant en œuvre des actions d'intérêt général en direction de la jeunesse, et au regard des actions proposées qui s'inscrivent dans le Projet Éducatif Global municipal et dans le cadre de la stratégie jeunesse, je vous propose d'attribuer des subventions, dont le montant total s'élève à 179 400 € pour l'année 2025, de la manière suivante :

- 118 800 € au CSC Etouvie pour ses actions en faveur des jeunes de 11 à 17 ans et des 16/25 ans.
- 5 000 € à l'ALCO pour son action "Jeux d'ici et jeux d'ailleurs" et 5 000 € pour les "ateliers cultures et loisirs".
- 20 000 € à l'UFOLEP Somme pour ses séjours sportifs à destination des jeunes de 14 ans à 18 ans et 11/13 ans résidant dans les quartiers politique de la ville.
- 8 100 € à l'association Concordia pour son projet " L'Europe à ta porte !".
- 10 000 € à l'association Unis Cité pour l'action " Pour une jeunesse engagée et citoyenne".
- 7 500 € à l'association AFEV pour son action "Agir auprès de collégiens et de lycéens pour l'ouverture à la citoyenneté et l'orientation".
- 5 000 € à l'association Au-dessus des Toits (radio campus) pour son action " Parole publique, information, formation, citoyenneté : les jeunes et la Radio".

Il convient également d'approuver et d'autoriser la signature des conventions afférentes à conclure avec les associations précitées.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIER ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. REVALORISATION ET DEFINITION DES FORFAITS DE CHARGES. RENOUVELLEMENT ET ETABLISSEMENT DES CONVENTIONS.

M. DESCOMBES : Dans la continuité des délibérations que nous avons déjà pu aborder dans cette assemblée quant aux mises à disposition de locaux municipaux au profit des associations, je vous propose de valider le renouvellement de 3 conventions, ainsi que 10 nouvelles conventions à établir, selon le listing figurant dans la délibération. Pour mémoire, dans l'objectif de mutualisation et de copartage des locaux que la Ville souhaite développer, il a été approuvé lors du Conseil municipal du 16 mai 2024 un modèle de convention d'utilisation des espaces ou des salles mutualisés et le règlement intérieur des pôles associatifs. La mise à disposition des locaux pour les associations qui mutualisent est consentie à titre gracieux, outre l'acquittement d'un forfait de charges actualisable selon les variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. J'attire votre attention pour ce dossier sur deux structures, à savoir l'association Yves Le Febvre Enfance Famille, qui bénéficie de gratuité d'hébergement, du fait d'assurer les missions du Dispositif de réussite éducative à destination des familles, et l'association Amiens Handball Club, qui succède à l'association Amiens Picardie Handball, mise en liquidation judiciaire en 2024.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2025. CONVENTIONS-TYPES.

MME ROY : Lors du précédent Conseil, nous avons eu l'occasion d'aborder le volet relatif aux subventions accordées pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap. Au titre du volet des subventions sociales, la Ville d'Amiens, à travers le Pacte pour le Bien vivre à Amiens concernant la période 2021-2026, soutient le monde associatif pour apporter des réponses à nos concitoyens les plus isolés, les plus fragiles ou les plus précaires. C'est pourquoi je vous propose d'approuver pour 2025 l'attribution de subventions sociales à hauteur de 550 000 € pour les 36 actions portées par 30 associations listées dans la délibération. On peut noter que les subventions proposées concernent notamment l'accompagnement des personnes en difficulté à hauteur de 14% du budget ; l'aide alimentaire à hauteur de 19% du budget ; l'hébergement d'urgence à hauteur de 55% du budget, sachant que c'est là où l'on retrouve les montants les plus importants versés aux associations tel que l'UDAUS, par exemple ; l'espace de vie sociale à hauteur de 9% du budget ; et enfin, l'illettrisme à hauteur de 3% du budget. Dans la délibération est listé l'ensemble des attributions proposées pour chacune des associations.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BEN MOKHTAR, BECKER, et MM. TELLIER et DÉCAVÉ n'ont pas pris part au vote.

38 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. MODIFICATION.

M. MERCUZOT : Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté le référentiel budgétaire M57 en vertu de la délibération du 8 décembre et nous avons également adopté un règlement budgétaire et financier. Pour 2025, conformément à ce référentiel comptable M57 et afin de faciliter la gestion des inventaires physiques et la façon de comptabiliser les immobilisations, je vous propose d'approuver la modification mineure du règlement budgétaire et financier qui concerne notamment la manière d'amortir les biens de faible valeur, c'est-à-dire d'une valeur inférieure à 500 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.

M. MERCUZOT : La gestion comptable, budgétaire et financière conduit à des échanges quotidiens et permanents avec la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes et avec la Direction départementale des Finances publiques de la Somme. La dernière convention de partenariat a couvert la période 2020-2023. Sur cette base, des travaux ont été menés pour proposer une nouvelle Convention de Services Comptables et Financiers pour la période 2025-2027 que je vous propose d'approuver. A noter que cette nouvelle convention cible 13 actions, parmi lesquelles, par exemple, le suivi de l'activité du Service Facturier et l'évolution en détail du délai global de paiement des factures, point particulièrement important. De la même façon, une convention de recouvrement concernant la recette. En matière de qualité comptable, la mise en place du compte financier unique au 1^{er} janvier 2026 constituera l'une des principales mises en œuvre de la loi, au travers notamment de cette convention. Enfin, le contenu et les objectifs des

actions concernant l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale seront réaffirmés par cette nouvelle convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2025.

M. MERCUZOT : Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres. La Ville a adhéré à cet établissement de crédit par délibération du 12 décembre 2013. Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la délibération qui, comme chaque année, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites sécurisant une source de financement pérenne. Cette délibération stipule également que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est égal au montant maximal des emprunts que la Ville est autorisée à souscrire. Pour information, la Ville d'Amiens a déjà souscrit auprès de l'AFL des contrats d'emprunts pour un montant total de 27,334 millions d'Euros. C'est donc un financeur important pour nous.

M. DE JENLIS : Tout en ayant un endettement maîtrisé.

M. MERCUZOT : Avec un taux d'emprunt de 3,05%.

M. DE JENLIS : Et 2,2 années de désendettement.

M. MERCUZOT : Et un certain pourcentage d'endettement malgré tout.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A LA LIBERATION DU SITE NORD DU CHU AMIENS-PICARDIE. CONVENTION.

M. MERCUZOT : Intéressées par le patrimoine bâti et non-bâti du CHUAP situé place Victor Pauchet à Amiens, dénommé site Nord, libéré suite au regroupement des activités sanitaires sur le site principal du CHU Amiens Picardie, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole ont proposé d'acquérir ce foncier avec le concours de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France. Il a été convenu d'organiser la cession du site en deux temps. La première partie du site, dite "emprise BnF", libre d'occupation, a été cédée par acte notarié le 6 décembre 2023, de même que la seconde partie du site, dite "emprise hors BnF", avec une entrée en jouissance différée au 31 mars 2025 au plus tard. Le cadre financier de cette acquisition par l'EPF prévoit un prix de cession de 12 millions d'Euros, complété par une participation de la Ville et de la Métropole aux frais de libération du site. Il s'agit bien là des frais de libération du site.

Je vous propose donc d'approuver la convention proposée fixant la participation financière de la Ville d'Amiens à 207 500 € et d'Amiens Métropole 132 500 €. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. DE JENLIS : C'est un projet extrêmement important pour notre ville. Le rachat du foncier du CHU d'Amiens représente une douzaine d'hectares qui vont permettre d'accueillir le troisième site de la Bibliothèque nationale de France, et dans un lieu particulièrement stratégique.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FUTUR POLE DE CONSERVATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. AVENANT N° 2.

M. SAVREUX : Comme vous le savez, Amiens a remporté l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un pôle regroupant un conservatoire national de la presse et un centre de conservation des collections de la Bibliothèque nationale de France. 72 villes étaient candidates. D'ici 2029, nous allons donc accueillir à Amiens une grande partie des collections de la Bibliothèque nationale de France, et nous allons parallèlement préparer un siècle de stockage à venir puisque, je le rappelle, la bibliothèque a besoin tous les ans de 4 à 5 kilomètres linéaires supplémentaires. Pour acter cette arrivée à Amiens, une convention de partenariat a été signée avec la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, le Département de la Somme, la région Hauts-de-France, la BnF, la DRAC, dans laquelle on retrouve les grandes caractéristiques du futur pôle de conservation des collections de la BnF, et les engagements respectifs de chacune des parties.

Nous vous proposons aujourd'hui d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à cette convention de partenariat qui fait suite à une renégociation avec la BnF sur plusieurs points, notamment la clause de jouissance différée, puisque la BnF souhaite disposer dès l'acquisition des terrains d'une emprise d'un seul tenant et close pour des enjeux de sécurisation du site évidents. En outre, cet avenant acte le déplacement de la réserve foncière au cœur de l'ancien site hospitalier afin de préserver les ouvertures sur les quartiers environnants. Il y a une volonté forte des élus de ne pas recréer de verrou urbain entre le centre-ville, la Citadelle et les quartiers Nord. Cet avenant détermine la nouvelle surface de la réserve foncière, qui passe de 2,8 ha à 1,15 ha. Et il acte également le maintien d'une vue dégagée sur le centre de la ville depuis le bâtiment projeté par la BnF en phase 1 pour les bureaux et les ateliers. Enfin, cet avenant met à jour également le calendrier de la cession des terrains au regard du planning des interventions de l'Etablissement Public Foncier pour la dépollution et la démolition préalables du site. Nous partons donc sur une cession du premier terrain au 30 juin 2026 et une cession de la réserve foncière au plus tard au 31 décembre 2027. Les contraintes archéologiques sont désormais levées, les travaux vont donc pouvoir bientôt commencer pour une ouverture du site toujours prévue en 2029.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET LA SAUVEGARDE DES GISEMENTS DU PALEOLITHIQUE SUPERIEUR ANCIEN DANS LE NORD DE LA FRANCE. BAIL CIVIL.

M. SAVREUX: L'association pour l'étude et la sauvegarde des gisements du paléolithique supérieur ancien dans le nord de la France a pour objet de permettre à ses adhérents d'effectuer des recherches sur le site préhistorique de Renancourt. Son président, Clément PARIS, est le découvreur de la quinzaine de Vénus de Renancourt qui ont été découvertes sur ce site exceptionnel et qui font l'objet aujourd'hui d'une notoriété mondiale. Dans le cadre de ses activités, cette association souhaite bénéficier d'espaces pour le stockage de ses recherches, notamment des fouilles archéologiques. C'est pourquoi je vous propose de lui accorder la mise à disposition du local n° 19 de l'ensemble immobilier dénommé Riolan 2, situé au 115 rue Jules Barni, pour une durée d'un an, tacitement renouvelable par période annuelle sans pouvoir excéder 6 ans, moyennant un loyer à titre gracieux et un forfait annuel de taxes et charges fixé à la somme de 1 200 €. Il conviendrait pour cela d'approuver et d'autoriser la signature du bail civil annexé à la délibération.

44 - VŒUX ET QUESTIONS ORALES.

M. DE JENLIS : Nous passons maintenant aux deux questions orales

44.1 - QUESTION ORALE PORTANT SUR LA PLACE DU VELO EN VILLE.

M. DE JENLIS : La première question orale qui porte sur la place du vélo en ville a été déposée par le groupe des élus Communistes Républicaines et Citoyennes. Qui la présente ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX: Monsieur le Maire, vous avez décidé d'exclure la pratique du vélo dans la voie piétonne, donc de ralentir les déplacements des cyclistes sur l'axe ouest-est et même nord-sud pour celles et ceux qui passaient par la place Gambetta.

Vous vous targuez d'avoir un plan Vélo depuis plusieurs années en collaboration avec Amiens Métropole, mais dans la pratique cela se ressent peu. Nombre de pistes ou voies cyclables, quand elles existent, sont parfois impraticables ou jonchées d'obstacles : rue au Lin, rue Colbert, rue Flatters, rue Gloriette, rue Sagebien, etc. La plupart sont des voies métropolitaines car elles sont empruntées par des bus, mais peut-être qu'une concertation est faite régulièrement avec la Ville afin de remédier aux états catastrophiques des pistes.

Pour nous, l'argument de stopper les pratiques dangereuses du vélo sur les voies piétonnes était entendable, mais la méthode l'est moins. Reléguer les vélos à l'anneau vert, sans piste dédiée et sécurisée, n'est pas une solution. Les travaux dans la petite rue Gresset et un marquage au sol rue des Otages ne régleront pas le problème (la solution du marquage au sol a déjà été utilisée rue Henri Barbusse, sans prendre en compte le fait que la largeur de la voie rend impossible le croisement). Il est d'autant moins compréhensible d'exclure purement et simplement la pratique du vélo du centre-ville piétonnier quand, dans le même temps, la voie cyclable sur trottoir, sans aménagement sécurisé et sur un espace peu large est parfois privilégiée ailleurs (rue Alexandre Dumas, entre Aquapôle et la Croix Rompue, notamment).

Enfin, nous tenons à faire remarquer que les incivilités des automobilistes mettant en danger les cyclistes sont monnaie courante : stationnement sur les voies cyclables, comme en face de la pharmacie Saint-Leu, si tant est que ce soit encore une voie cyclable, le marquage étant tellement confus - nous avons mis la photo en annexe -, refus de priorité, comme à la sortie des voies bus/cyclistes des rues Duméril ou des Jacobins, dépassement ou croisement sans respecter la distance de sécurité et à pleine vitesse. Nous avons le sentiment que les altercations entre cyclistes et automobilistes se font de plus en plus régulières et de plus en plus violentes ; nous pensons notamment à la violente agression du coursier à vélo le mois dernier rue Lucien Lecointe. Ces comportements, particulièrement dangereux pour des usagers de la route vulnérables, ne méritent-ils pas eux aussi une grande vigilance de la Ville et des mesures fortes ?

Que comptez-vous faire afin de faciliter la pratique du vélo en centre-ville ? Pour apaiser les relations entre les utilisateurs de routes partagées ?

Pourquoi ne pas faire comme à Strasbourg, dédier une petite partie de la voie piétonne à une piste cyclable, en veillant au respect d'une vitesse au pas par votre "brigade spéciale de surveillance des cyclistes".

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Annie VERRIER qui va vous répondre.

MME VERRIER : Je réponds, mais je pense que nous aurions pu le faire en duo avec mon collègue Bruno BIENAIMÉ car nous travaillons régulièrement ensemble sur ce sujet et il est tout aussi compétent pour parler de la place du vélo en ville, sachant que la question de la place du vélo en ville est essentielle pour notre politique de mobilité durable. Et qu'Amiens Métropole et la Ville d'Amiens sont pleinement engagées dans le développement des mobilités douces, avec une attention particulière portée à la promotion du vélo. Nous avons élaboré un plan vélo ambitieux à l'échelle de la Métropole, visant à offrir une place équilibrée à tous les modes de déplacement : piétons, cyclistes, usagers des transports publics et automobilistes. Notre objectif est de développer des aménagements cyclables sécurisés et continus, adaptés à tous les usagers. Conscientes des avantages écologiques, économiques et sanitaires liés à l'usage du vélo, nos collectivités ont décidé d'investir dix millions d'Euros durant ce mandat pour faire d'Amiens et de sa métropole un territoire cyclable exemplaire. Des réalisations récentes témoignent de cet engagement, notamment sur la route de Rouen, le boulevard du Port, le boulevard Faidherbe, le boulevard de Dury, le boulevard de Châteaudun et très prochainement les boulevards Carnot, Maignan-Larivière, Albert 1^{er} et la rue Jean-Marc Laurent.

Nous avons procédé à un audit complet de notre patrimoine routier pour évaluer l'état des chaussées et prioriser les interventions d'entretien. Certaines opérations doivent être coordonnées avec d'autres travaux, tels que le renouvellement de réseaux ou des projets immobiliers, comme c'est le cas pour la rue Gloriette, dont la rénovation complète, incluant des aménagements cyclables dédiés, est prévue pour 2025. En attendant, des mesures provisoires, comme le rebouchage des nids de poule, sont mises en œuvre pour assurer la sécurité des usagers.

Concernant le centre-ville, les cyclistes ne sont pas exclus de la zone piétonne, mais ils sont invités à mettre pied à terre sur certaines plages horaires, notamment pour faciliter les trajets matinaux à vélo. Une concertation est en cours avec l'association Véloxygène depuis la mise en place de cette mesure pour améliorer le maillage cyclable est-ouest et nord-sud. Les aménagements des rues Gresset et de la rue des Otages, actuellement en cours, illustrent cette démarche, et d'autres vont suivre. La généralisation des double-sens cyclables dans le centre-ville, demandée par l'association Véloxygène, facilite grandement les déplacements des cyclistes. Bien que certaines rues, comme la rue Henri Barbusse, ne permettent pas toujours une circulation rapide en raison de leur configuration, des solutions ont été mises en place, comme les interruptions de stationnement et les entrées cochères qui permettent les croisements et évitent ainsi aux cyclistes de longs détours. La proposition de réserver une partie de la voie piétonne à une piste cyclable dédiée va à l'encontre du principe de partage de l'espace public que nous défendons pour apaiser les relations entre usagers. C'est pourquoi nous n'avons pas retenu cette option. Nous avons également mis en place des sas vélos à plusieurs intersections pour améliorer la visibilité et la sécurité des cyclistes aux feux tricolores. De plus, nous travaillons à la réduction des discontinuités cyclables en identifiant les zones à risque et en proposant des aménagements adaptés, tels que des carrefours protégés inspirés des modèles néerlandais, qui séparent les flux de circulation et réduisent les conflits entre usagers.

La concertation avec les associations cyclistes et nos partenaires est au cœur de notre démarche. Nous organisons régulièrement des réunions et des ateliers participatifs pour recueillir les besoins et les suggestions des usagers, afin d'adapter nos politiques publiques en conséquence. Notre engagement en faveur du vélo est total et s'inscrit dans une volonté de promouvoir une mobilité durable, respectueuse de l'environnement et bénéfique pour la santé de nos concitoyens. Nous continuerons à investir et à innover pour faire d'Amiens une ville où le vélo a toute sa place.

M. DE JENLIS : Merci Annie. Je précise quand même que le Plan Vélo au niveau métropolitain de 10 millions d'Euros, dont 5,5 millions sont consacrés à Amiens, remporte un franc succès. Si un nombre croissant de vélos circulent en ville, c'est bien que la politique cyclable est un succès. Mais qui dit succès dit forcément des nuisances parfois, des comportements non adaptés. Je rappelle que la marche reste le premier mode de déplacement des Amiénois, et je rappelle aussi que ce sont quand même les piétons qui sont les plus vulnérables, y compris face aux cyclistes et aux utilisateurs de trottinettes. Sur l'axe piéton, je ne lâcherai pas, c'est un sujet qui mine à la fois le quotidien des familles, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, tous ceux qui fréquentent notre cœur de ville, qui craignent régulièrement d'être percutés, et puis il arrive qu'il y ait des blessés. Une fois dit cela, nous continuons à tout mettre en œuvre pour sécuriser tant les piétons que les cyclistes et tout le monde doit pouvoir cohabiter.

44.2 - QUESTION ORALE : QUEL ENGAGEMENT DE LA VILLE CONTRE LES FERMETURES DE CLASSE ?

M. DE JENLIS : La deuxième question orale est également déposée par le groupe des élus Communistes Républicaines et Citoyennes et par le groupe Amiens c'est l'tien. Elle porte sur l'engagement de la Ville contre les fermetures de classe. Qui la présente ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX: J'ai indiqué à Madame BOUCHEZ que j'avais inversé quelques écoles. Dans la nouvelle version, j'ai donc corrigé.

Monsieur le Maire, ces dernières semaines, certaines entrées et sorties d'école sont assez tendues à Amiens. En effet, les parents d'élèves et enseignant-es sont assez abasourdis devant les décisions du rectorat de fermer des classes dans nos écoles : Les Violettes, Elbeuf, Georges Quarante, Saint-Pierre, etc. C'est une véritable saignée de notre école publique. À l'école maternelle Georges Quarante, pourtant en REP+, si la classe ferme, on atteindrait 24 élèves par classe en petite et moyenne sections ! C'est 5 de plus que la moyenne de l'Union européenne. Au CDEN a été abordée la question de l'ouverture d'une classe de Très Petite Section, mais sans grande garantie du ministère pour le moment. Une classe est placée en vigilance à Elbeuf maternelle alors que vous allez mettre en place un service d'accueil le matin incitatif à l'inscription et donc à l'augmentation des effectifs. Le quartier vient pourtant de passer en Quartier Politique de la Ville et on devrait ainsi tendre vers un accroissement de l'encadrement, pas une réduction.

Lorsque l'on observe de plus près ces fermetures, on s'aperçoit que l'argument de la baisse démographique ne tient pas vraiment, mais que le problème sous-jacent est celui de la sectorisation. Prenons l'exemple des écoles Camille Claudel/Rosa Bonheur dont les classes sont très chargées, alors que près d'elles, l'école Les Violettes perd une classe malgré la forte mobilisation des parents. Mme BOUCHEZ s'était engagée à plaider leur cause et vous vous étiez engagés à honorer les demandes de dérogation vers cette école. Qu'en est-il ? Accepterez-vous les dérogations pour l'année prochaine ? Il nous semble que les effectifs des écoles du secteur Chénier-Châteaudun, écoles du Chemin des Plantes et du Chemin des

Hayettes, sont mal répartis également. Quel est le délai de révision du zonage ? Alors que le taux d'encadrement des élèves en France est l'un des plus mauvais de l'OCDE et que la situation dans plusieurs écoles amiénoises est particulièrement critique par rapport à la moyenne nationale, on nous demande, au nom d'un ralentissement démographique qui aurait pu être, de ce point de vue, une bénédiction, un effort de ce côté, au détriment des enfants, de leur construction et de leur apprentissage. Ce n'est pas acceptable. N'est-il pas de votre devoir de plaider auprès des services du rectorat une meilleure répartition des enfants dans les écoles amiénoises ?

M. DE JENLIS : Je donne la parole à Hélène BOUCHEZ pour la réponse.

MME BOUCHEZ : La baisse régulière des naissances à Amiens est une réalité depuis au moins vingt ans (2 139 naissances en 2000, 1 400 en 2024) et impacte réellement les effectifs scolaires. L'éducation est une priorité de la ville et, comme chaque année, nous travaillons en lien avec l'Éducation nationale sur la préparation de la carte scolaire. Début décembre, lors de nos premiers échanges, il était évoqué la fermeture de 23 classes amiénoises. Si nous avons pu en faire lever 18, c'est bien parce que nous ne nous situons pas dans une logique comptable, qui consisterait à ne retenir que la baisse de la démographie scolaire. Les spécificités du public, et notamment l'Indice de Position Sociale, ont bien été pris en compte. 5 fermetures de classes ont effectivement été actées par l'État en CDEN le 14 mars : à l'élémentaire Saint Pierre, la primaire Beauvais, la primaire Georges Quarante, la primaire les Violettes et la maternelle Elbeuf.

Pour ces trois dernières écoles, une vigilance sera effectivement assurée concernant les inscriptions à venir. Donc rien n'est figé aujourd'hui. Dans chacune de ces écoles, les normes d'encadrement de l'Éducation nationale seront respectées. Concernant l'école Georges Quarante, qui deviendra une école primaire à la rentrée prochaine suite au vote du Conseil municipal du 23 janvier, les classes à effectifs réduits ne dépasseront pas les 14 élèves par classe et les classes types, pas plus 21 élèves par classe. A noter, que suite à la fusion des écoles maternelle et élémentaire, la décharge complète du directeur sera effective et l'ensemble de l'équipe enseignante restera en place malgré le retrait d'un poste. Nous sommes effectivement en attente de la confirmation de la mise en place d'un dispositif d'accueil des moins de 3 ans dans cette école ; L'Inspection académique nous indique être confiante quant à sa création. Nous y serons attentifs.

Concernant la maternelle Elbeuf, la ville a contribué à éviter ces dernières années une fermeture en favorisant notamment les dérogations entrantes. A ce jour, 17 élèves y sont scolarisés alors qu'ils relèvent d'un autre périmètre. Ce travail se poursuit en créant effectivement un accueil du matin à la rentrée prochaine. Une vigilance est mise en œuvre quant à l'évolution des inscriptions, mais à ce jour, les effectifs prévisionnels attendus s'élèvent à 54 élèves, soit une moyenne de 18 élèves par classe.

Si le travail réalisé en commission partenariale des dérogations scolaire, où siègent deux directeurs d'écoles, un représentant de l'Inspection académique et les deux fédérations de parents d'élèves, permet de favoriser les dérogations entrantes dans une école en baisse d'effectifs tout en ne mettant pas en difficulté l'école du périmètre d'origine de l'élève, il n'en est pas de même pour la définition des périmètres scolaires. Ces nouveaux périmètres ont alors vocation à s'inscrire dans la durée et ne peuvent pas être modifiés régulièrement. Ces dernières années, dix périmètres scolaires ont été modifiés. Ce travail est mené en lien étroit avec l'Inspection académique de circonscription et les directeurs des écoles concernés. Il prend en compte l'évolution des naissances, les projets de construction de logements, les effectifs des

écoles concernées. Il s'agit là aussi de veiller à l'équilibre des effectifs des écoles impactées et surtout de ne pas mettre en difficulté une école qui pourrait se voir amputer son territoire au bénéfice d'un autre établissement.

Plusieurs études seront lancées pour proposer des modifications pour les rentrées 2026-2027, voir 2027-2028 ; sur le secteur Intercampus en prévision de l'ouverture d'une nouvelle école, sur les périmètres Renancourt et faubourg de Hem impactés par des constructions de logements, sur les périmètres les Violettes, Rosa Bonheur/Camille Claudel et Edmond Rostand. Enfin, concernant les autres écoles que vous citez, les effectifs prévisionnels s'élèvent à 161 élèves pour 10 classes à l'élémentaire Camille Claudel, 98 pour 6 classes à la maternelle Rosa Bonheur, 119 pour 5 classes à la maternelle Châteaudun, 169 pour 8 classes à l'élémentaire Châteaudun.

M. DE JENLIS : Merci Hélène et merci aussi pour le travail intense mené chaque année et les discussions avec l'Inspection académique avec laquelle les échanges sont respectueux, constructifs, même si nous espérerions tous qu'aucune fermeture de classe n'intervienne, mais comme l'a dit Hélène au début de ses propos, on peut difficilement lutter contre la démographie. Tout est fait au millimètre près, c'est du travail d'orfèvre, pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible pour nos enfants.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous donne rendez-vous le mardi 29 avril à 18h ici même.

La séance est levée à 20h50.



La secrétaire de séance

Claudine GALLIOT



Monsieur le Maire,

Hubert de JENLIS